

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 217

MONTRÉAL, LE MARDI 17 SEPTEMBRE 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

Le Pen persiste et signe

Le leader d'extrême droite aurait-il cette fois dépassé les bornes?

«**I**ly a des gens qui n'aiment pas la vie», disait Michel Bourgat peu après l'assassinat de son fils par un jeune Français d'origine marocaine le 9 septembre dernier à Marseille. Ces mots décrivent parfaitement l'émotion qui règne en France depuis la manifestation raciste organisée samedi dans la cité phocéenne par le Front national malgré les appels au calme de la famille en deuil.

Ce rassemblement de plusieurs milliers de personnes contre l'immigration est l'aboutissement d'une série de dérapages qui se sont succédé depuis une semaine. Au moment où le gouvernement proposait d'élargir aux petits partis (comme le Front national) l'accès à l'assemblée nationale en introduisant une dose de proportionnelle dans le scrutin, Jean-Marie Le Pen se chargeait de rappeler une fois de plus que son parti est une organisation ouvertement raciste. Un parti qui, ne cesse de répéter son leader, considère que les races sont inégales et qui n'hésite pas à se faire du capital politique avec la mort d'un enfant.



Christian Rioux

Pas plus tard que dimanche soir, Jean-Marie Le Pen renchérissait sur la chaîne de télévision France 3.

«Oui, je crois à l'inégalité des races, disait-il. Bien sûr. Elles n'ont pas toutes les mêmes capacités d'évolution historique.» Et le leader du Front national de citer à la barre des textes de républicains aussi irréprochables que Jules Ferry et Léon Blum. Comme si les sciences humaines et l'histoire ne nous avaient rien appris depuis un demi-siècle.

Jean-Marie Le Pen n'en est pas à ses premières frasques. Spécialiste à sa manière de la communication, il sait exactement comment braquer sur lui les projecteurs à chaque rentrée politique. C'est ainsi qu'en septembre 1987, il qualifiait de «points de détail» de l'histoire les chambres à gaz nazies. Il faisait l'année suivante un jeu de mots avec le nom d'un ministre du gouvernement de Michel Rocard («Durafour-crématoire»). Un an plus tard, il s'en prenait à «l'internationale juive». Toutes ces outrances, qui semblent parfaitement calculées, créent à chaque fois la commotion recherchée. Mais le plus surprenant, c'est qu'elles ne paraissent pas affecter la popularité de leur auteur qui recueille, année après année, les faveurs d'environ 15 % de l'électorat.

Hier, aux élections cantonales de la région de Toulon, le Front national a d'ailleurs augmenté le nombre de ses suffrages. Fidèle entre toutes, la clientèle de Jean-Marie Le Pen se recrute parmi une frange d'ouvriers, de petits commerçants et d'agriculteurs déçus de la politique. Un sondage publié hier par le quotidien *Liberation* révélait que, si 75 % des Français estimaient que ce parti était raciste, un Français sur deux pouvait à l'occasion se sentir près de certaines de ses idées. 42% considéraient même que c'est un parti politique utile.

Mais ce que révèlent aussi les sondages depuis longtemps, c'est que le Front national ne puise pas tant sa raison d'être dans l'insécurité et les problèmes liés à l'immigration comme il le clame, mais dans le peu de respect qu'inspire souvent à une partie de l'électorat la classe politique française décimée par les scandales de toutes sortes.

Il fallait entendre samedi cet homme issu de la quatrième république dénoncer dans sa rhétorique ampoulée les «calotins» et les «obsédés de l'anti-racisme», les «pleurnicheurs de profession» et les «aboyeurs professionnels», la «gauche caviar» et la droite «saumonée». Sans oublier de prendre la défense du «petit Français» contre le «petit Marocain»... qui est pourtant de nationalité française!

Il se pourrait cependant que Jean-Marie Le Pen ait cette fois forcé un peu la note. D'un côté, le socialiste Henri Emmanuelli réclame son interdiction. De l'autre, de nombreux députés de droite exigent des poursuites. Refusant de «confondre la morale et le droit», le ministre de la Justice, Jacques Toubon, a préféré annoncer un renforcement des lois contre le racisme. Il faut savoir qu'en Allemagne, Jean-Marie Le Pen pourrait être poursuivi et son parti interdit. Le ministre annonce pour le mois prochain une loi qui permettra de poursuivre ceux qui incitent à la violence raciste, même de façon indirecte.

La guérilla juridique parviendra-t-elle à soigner un mal que toutes les médecines ne sont pas encore parvenues à endiguer? Plusieurs doutent ouvertement qu'il soit possible d'interdire la «connerie politique». «On n'interdit pas la peste, on la combat», disait de son côté François Léotard, président de l'UDF.

Le jour de la mort de son fils, le docteur Michel Bourgat a poursuivi comme à l'habitude son service dans le quartier de la Belle-de-mai, l'un des plus multiethniques de Marseille. Une façon de lutter à sa manière contre tous ceux qui n'aiment pas la vie!

INDEX	MÉTÉO
Agenda.....B6	Montréal
Avis publics.....B4	Nuageux. Bruine légère le matin. Eclaircies en après-midi. Max: 19
Petites annonces.....B6	Québec
Culture.....B8	Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 21
Économie.....B2	Détails en B 6
Éditorial.....A8	
Le monde.....B5	
Mots croisés.....B6	
Les sports.....B4	

L'ÉCONOMIE

Une solide performance pour le Fonds de solidarité

PAGE B 2



LE MONDE

Les partis nationalistes dominant en Bosnie

PAGE B 5

MONTRÉAL

Quand la chirurgie au laser fait des miracles

PAGE A 3



Pour un nouveau contrat social

Le prochain sommet socio-économique sera celui du consensus pour l'emploi ou celui de l'affrontement, avertissent les syndicats

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Avec la force de leurs 800 000 cotisants et l'injection de deux millions de dollars dans une campagne publicitaire unitaire, les trois centrales syndicales — CSN, CEQ et FTQ — espèrent en arriver à infléchir le prochain sommet socio-économique, à la fin d'octobre, dans le sens d'un objectif prioritaire: l'emploi.

Ce sommet sera celui du consensus en faveur de l'emploi ou celui de la rupture et de l'affrontement, a prévenu

la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, à l'occasion du lancement de cette campagne alors que le président de la FTQ, Clément Godbout, soutenait pour sa part que l'emploi ne saurait se «conjuguer au conditionnel».

Le slogan choisi, celui que l'on verra sur les panneaux publicitaires et sur lequel deux messages télévisés de 30 secondes insistent, vise à sensibiliser tous les Québécois: «Conjuguons nos efforts. L'urgence, c'est l'emploi». Au Québec, l'on recense «près d'un million d'exclus» — dont 30 à 50 000 sortent des rangs de la FTQ, selon le secrétaire général de cette centrale, Henri Massé. Ces ex-

clus ont besoin de retrouver leur dignité dans une société qui, comme l'ont répété hier les trois présidents des centrales, n'est pas destinée à copier les Harris (Ontario) et Klein (Alberta).

Devant quelque 150 représentants de fédérations et de regroupements régionaux, les chefs syndicaux n'ont pas sur les appels à la mobilisation.

Gérald Larose, président de la CSN, voit dans ce sommet, qui fait suite à celui tenu en mars dernier, l'occasion

VOIR PAGE A 10: SYNDICATS

25 ans de combats



PHOTO JACQUES NADEAU

Il y a vingt-cinq ans, un 15 septembre, Irving Stowe, Jim Bohlen et Paul Côté lançaient le mouvement «Ne faites pas de vagues» pour stopper les essais nucléaires américains dans l'archipel d'Amchitka, en Alaska. Devant le peu d'efficacité de l'étiquette choisie, ils créaient un nom en forme de slogan: Greenpeace.

Les nouveaux chevaliers de la Table ronde

Greenpeace compte aujourd'hui trois millions de membres, répartis dans 158 pays. Ses 60 bureaux dépensent annuellement près de 150 millions US.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Il y a vingt-cinq ans, un 15 septembre, Irving Stowe, Jim Bohlen et Paul Côté lançaient le mouvement «Ne faites pas de vagues» pour stopper les essais nucléaires américains dans l'archipel d'Amchitka, en Alaska. Devant le peu d'efficacité de l'étiquette choisie, ils créaient un nom en forme de slogan, Greenpeace ou la paix verte, pour bien camper leur double philosophie.

Et, deuxième ingrédient d'une formule qui allait faire trembler multinationales et gouvernements, ils affrétaient un rafiot, le Phyllis Cormack, pour défier la flotte militaire américaine. Ils eurent la chance d'être arrêtés, ce qui ajouta au retentissement de l'expédition qui voulait occuper littéralement le secteur de l'explosion. Les essais suivants furent annulés!

Après 25 ans de campagnes anti-nucléaires, sur terre et sur mer avec sa propre flotte, à la poursuite des incinérateurs mobiles et des chasseurs de baleines, à cache-cache océanne sur les sites d'essais atomiques, après le sabotage du *Rainbow Warrior* par des barbouzes français et la mort du militant Fernando Pereira, quelques dizaines de gouvernements vont signer d'ici quelques jours le premier traité sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains. Ce qui est loin d'être une première pour la «multinationale verte».

Pour les uns, le siège social de Greenpeace international, à Amsterdam, est l'équivalent contemporain de la Table ronde, réunissant les chevaliers verts du 20^e siècle. Pour les autres, il s'agit d'une sorte de mafia internationale de la subversion ou d'un hydre nouveau genre qui



VOIR PAGE A 10: GREENPEACE

LES ACTUALITÉS

Lagunes de Mercier: Laidlaw s'en tire avec une amende de 10 000\$

PAGE A 6

Chrétien réitère sa confiance en Boyle et Collenette

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre de la Défense David Collenette et son chef d'état-major Jean Boyle resteront en poste, parole du premier ministre Jean Chrétien.

Quant aux militaires qui remettent en question le leadership de leur grand patron, ce ne sont que des personnes mécontentes des changements apportés depuis quelques années, et ils peuvent faire leurs valises, a indiqué le ministre Collenette.

À l'opposition, qui profitait du retour de la Chambre hier pour demander sur tous les tons la démission de MM. Collenette et Boyle, le premier ministre a offert une réponse: Non. Et il n'a pas hésité à réitérer sa confiance en son ministre et ami et en son chef d'état-major.

«Le ministre de la Défense a un travail à faire. Le général Boyle a un travail à faire. La Commission d'enquête sur la Somalie a un travail à faire. Laissez-les faire leur travail. Je fais confiance au ministre de la Défense et au général Boyle», a dit M. Chrétien sans hésiter.

Le ministre de la Défense et le général Boyle sont sur la sellette depuis plusieurs mois à la suite de révélations concernant l'altération et la destruction de documents réclamés en vertu de la Loi d'accès à l'information et portant sur la mission somalienne.



Le premier ministre attribue les critiques des militaires à la frustration engendrée par les compressions

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

Or nazi

La Suisse lève le secret bancaire. La presse britannique évalue les dépôts à plusieurs milliards

SERGE ROMENSKY
AGENCE FRANCE-PRESSE

Berne — La Suisse, piquée au vif par les attaques internationales l'accusant d'avoir volé l'or des nazis et de leurs victimes, a décidé hier de lever un tabou datant de 1934: le secret bancaire.

Excédé, le ministre suisse des Affaires étrangères Flavio Cotti a dénoncé dans une conférence de presse ce qu'il considère comme «une véritable campagne de presse» menée contre la Suisse et ses banques.

M. Cotti a accusé notamment un rapport du Foreign Office, publié à Londres le 10 septembre, d'être à l'origine de cette campagne. Il a évoqué la «grave atteinte» portée à l'image de la Suisse.

«On reproche en effet à la Suisse de stocker encore aujourd'hui des biens volés des nazis pour un montant de centaines de millions de francs, si ce ne sont des milliards», ce qui revient à accuser la Suisse d'avoir été «d'une certaine manière le receleur du régime nazi», a

VOIR PAGE A 10: SUISSE

LE DEVOIR

ROGER ROY

Horloger bijoutier

935, La Gauchetière Ouest
Montréal H3B 2M9
Siège social du CN
tél. : (514) 861-4489



MONTREAL

Revitalisation du canal de Lachine

Québec devra y mettre du sien

L'embouchure du canal, qui lui appartient, devra forcément être décontaminée

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La réussite du projet de revitalisation du canal de Lachine mis de l'avant par Ottawa et Montréal dépend en partie du gouvernement provincial. À moins que Québec ne consente à décontaminer l'embouchure du canal qui lui appartient, les efforts du fédéral pour éliminer la pollution des eaux du canal et ainsi rétablir la navigation seront vains. La raison en est simple: la présence de polluants dans l'embouchure risquerait de recontaminer le canal. Politiquement, Québec doit donc choisir entre participer à un projet fédéral d'envergure ou bloquer la relance économique, touristique et patrimoniale du Sud-Ouest mont-réalais.

Au cabinet du ministre de l'Environnement David Cliche, on se montre prudent. On se borne à dire qu'une analyse du rapport final de la Commission mixte d'évaluation en-

vironnementale sur la décontamination du canal déposé vendredi dernier est nécessaire avant de faire quelque commentaire que ce soit.

Reste à voir si le ministre Cliche respectera l'engagement de son prédécesseur libéral Pierre Paradis qu'il avait formulé à son vis-à-vis fédéral d'alors, Lucien Bouchard. Dans une lettre datée du 29 mars 1990, M. Paradis écrit que, «dans l'éventualité où l'examen environnemental de ce projet [la décontamination] démontrerait que le bassin de Lachine représente une source potentiellement importante de recontamination du canal nécessitant une intervention de restauration, le Québec s'engage à défrayer les coûts des travaux situés sur ses propriétés dans ce secteur».

Le projet déborde toutefois largement le strict rétablissement de la navigation sur le canal de Lachine fermé depuis la fin des années 1960. Comme le révélait hier *Le Devoir* en s'appuyant sur le document Parcs

Canada/Ville de Montréal expliquant le projet, la revitalisation du canal de Lachine entraînerait des investissements publics et privés de plus de 300 millions de dollars (57,5 millions pour le fédéral, 47,4 millions pour le municipal et 200 millions pour le secteur privé).

S'imbriquant dans le «Montréal bleu» du maire Pierre Bourque présenté comme le projet de développement prioritaire de l'administration, la mise en valeur du canal est constituée de cinq pôles d'intervention.

C'est toutefois à la hauteur des écluses Saint-Gabriel que l'on commémorerait l'importance historique du secteur comme le berceau de l'industrialisation au Canada. Comme le précise d'ailleurs le document, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pourrait le reconnaître officiellement en juin prochain.

Dans ce qui est «le plus important complexe industriel au Cana-

da», les touristes pourraient se voir expliquer l'industrialisation du pays, les différentes facettes de l'énergie hydraulique et l'évolution et la diversification des moyens de transport.

Des bassins seraient dégagés pour permettre débarcadères et marinas, des parcs, des carrefours naîtraient des terrains municipaux bordant le canal et des promoteurs privés seraient invités à investir pour offrir des services d'hôtellerie et de restauration, à construire plus de 1000 logements ainsi que des édifices à bureaux et à industries légères.

Ce projet de transformation (dix fois plus important que le Vieux-Port selon la Ville) du Sud-Ouest emballe le maire Pierre Bourque. Et pour cause, on prévoit que le canal verrait voguer annuellement 5000 bateaux et que 1,4 million de touristes y viendraient. «Ce projet, j'en ai fait une priorité depuis que je suis là, alors j'espère qu'il va se réaliser.

[...] C'est relié au Montréal bleu, un projet moteur qui touche tout le monde, qui touche le grand archipel de Montréal. C'est un projet extraordinaire», a affirmé hier M. Bourque.

Dans la capitale canadienne, le ministre des Finances, Paul Martin, reconnaît que des discussions sérieuses ont cours concernant le canal de Lachine.

Du côté de la Société pour vaincre la pollution, un projet aussi vaste de développement enthousiasme Daniel Green. «On pourrait avoir un fleuve et une ville connectés», M. Green met toutefois un bémol. «Sans décontamination, il n'y a pas de développement possible et ça, pour deux raisons. Personne ne sera intéressé à aller dans un restaurant situé à côté d'un site de déchets dangereux, et il serait même dangereux pour l'environnement de permettre la navigation, car les bateaux transporteraient les sédiments d'un endroit à l'autre.»

Un plan triennal tout à fait Bourque

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les projets prioritaires du maire Pierre Bourque ressortent clairement du Plan triennal d'immobilisations 1997-1999 que la Ville de Montréal rendait public hier. Le plan lumière du Vieux-Montréal, la mise en valeur du canal de Lachine et la poursuite de l'objectif vert reçoivent un appui financier marqué.

Malgré tout, la portion 1997 du Plan triennal d'immobilisations (PTI) qui correspond aux investissements à long terme de la Ville dans l'amélioration et le développement de ses infrastructures connaîtra une baisse de 27 % par rapport à l'année dernière. Sur des investissements globaux de 533,5 millions de dollars, 212,1 millions seront injectés l'an prochain.

L'aménagement du canal de Lachine, en accord avec le projet présenté par *Le Devoir* et le dossier du Montréal bleu de M. Bourque, reçoit un soutien de 43,5 millions sur les trois prochaines années. Pierre Goyer du comité exécutif a toutefois souligné là-dessus que l'on sait bien que [pour] le PTI, il n'y a que la première année qui est valable».

Le Montréal bleu reçoit 4,8 millions pour des travaux qui seront à déterminer d'ici un mois ou deux (par exemple, la stabilisation des berges). Le plan lumière du maire, qui était soi-disant préliminaire, voit le jour cet automne par un investissement de 381 000 \$, soit la réalisation d'un projet-pilote rue Saint-Paul. Le projet se poursuit au cours des trois autres années pour un total de 3 millions.

Préoccupation toujours de M. Bourque, l'environnement constitue un pôle majeur des investissements. L'administration prévoit mettre en place des éco-centres aux quatre coins de la ville pour une somme d'environ 9 millions et continue ses investissements au complexe Saint-Michel, le site de l'ancienne carrière Miron.

Le vice-président du comité exécutif et responsable des finances publiques, Sammy Forcillo, a profité de l'annonce du PTI pour rappeler à Québec sa promesse d'un pacte fiscal. «On approche de la période des Fêtes, la période des paniers de Noël. Eh bien moi, j'aimerais avoir un sac rempli d'argent pour continuer à investir dans les infrastructures. C'est un cri tout à fait justifié que je lance», a-t-il affirmé.

Du côté de l'opposition officielle, on s'inquiète du taux d'endettement de la Ville qui dépend du PTI. «La Ville aurait dû sabrer dans ses dépenses à long terme pour diminuer le pourcentage des frais de financement. Or, (...) ce pourcentage va continuer d'augmenter. La première conséquence de cette décision pourrait être une nouvelle révision à la baisse de la cote de crédit de la Ville», a indiqué par voie de communiqué le chef de l'opposition André Lavallée.

Pas ce qu'il y a de plus sexy...



mais deux sous-vêtements suffiront pour vos voyages aux quatre coins du monde!

LES SOUS-VÊTEMENTS DE VOYAGE TILLEY : ils se lavent en un clin d'oeil, sèchent rapidement et résistent aux taches; ils sont confortables et n'irritent ni ne serrent jamais; ils sont confectionnés de tissu léger et durable qui absorbe la transpiration. Blanc. Dames de TP à TTTG 17 \$. Hommes de P à TTTG 19 \$.

Tilley Endurables
158, ave. Laurier ouest
272-7791

TÉLÉPHONE POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE
1-800-465-4249

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Une nouvelle technique de chirurgie au laser extrêmement rapide et sans douleur est maintenant disponible au Québec pour redonner une vision parfaite aux personnes souffrant de myopie, d'hypermétropie ou d'astigmatisme.

Les D^r Marc Mullie et Gordon Balazsi, deux chirurgiens ophtalmologues de l'hôpital Royal Victoria, sont parmi les rares spécialistes sur la planète à avoir peaufiné cette nouvelle technique, appelée Lasik, née de la combinaison de deux techniques déjà connues.

Différente de la chirurgie au laser pratiquée depuis quelques années, le Lasik permet de conserver la surface de l'œil intacte et d'appliquer le laser à une couche se trouvant sous la cornée. Au cours d'une opération très délicate, le chirurgien soulève la cornée comme une lamelle, grâce à un appareil nommé kératome, et amincit ensuite la couche sous-jacente avec le laser. La cornée est ensuite remise en place et guérit rapidement. Le processus complet prend tout au plus quelques minutes, et le patient obtient une vision parfaite en se relevant de la table d'opération.

Même la comédienne Geneviève Rioux, qui a subi hier cette opération en présence des journalistes et sous l'œil des caméras, n'en croyait pas ses yeux! «Je viens de faire un voyage astral et technologique. Je ne me souvenais pas qu'on pouvait voir si bien. Ce sont des sorciers!», a-t-elle dit, deux minutes après avoir reçu ce traitement.

Très peu douloureuse, l'opération est tout au plus inconfortable pendant quelques minutes, l'œil étant insensibilisé par des gouttes

anesthésiantes. Les techniques traditionnelles de chirurgie au laser consistent plutôt à détruire une partie de la mince couche de tissus recouvrant la cornée pour modifier la courbure de l'œil. Quoique très efficace, l'intervention entraîne plus de douleurs et une longue cicatrisation des tissus qui oblige les patients à s'administrer des gouttes de cortisone pendant plusieurs mois. Ces derniers ne retrouvent une vision parfaite qu'après plusieurs semaines, de sorte qu'il faut qu'un délai de plusieurs mois avant de passer au second œil.

«La merveille, avec le Lasik, c'est qu'on ne touche pas à la surface de l'œil. Avec l'ancienne technique, ça prenait des mois à guérir», soutient le D^r Mullie. Après l'intervention, une sensation de grattement ne persiste que quelques heures. Geneviève Rioux a subi avec la même aisance la chirurgie d'un premier œil il y a à peine une semaine.

Les D^r Mullie et Balazsi affirment qu'ils ont obtenu, avec cette nouvelle technique approuvée il y a un an par les autorités de la santé publique américaines (FDA), un taux de succès de 92 % à 95 % sur les 200 patients opérés depuis 18 mois. On considère qu'il n'y a pas de réussite quand le patient n'obtient pas une vision parfaite du premier coup. Dans certains cas, une simple retouche est nécessaire pour y arriver. Les très rares cas d'infection, rencontrés avec l'ancienne méthode, sont inexistantes avec le Lasik.

Tous ne peuvent toutefois être candidats à cette opération raffinée. Environ une personne sur 1000, affectée par une maladie ou une malformation de la cornée ne pourra y être exposée. «Les contre-indications sont très très rares», affirme le D^r Mullie. Par contre, le coût de l'opération, qui s'élève à 2400 \$ par œil, pourra être prohibitif pour ceux qui ont leur budget à l'œil.

Anomalies de la vision

La chirurgie au laser se perfectionne

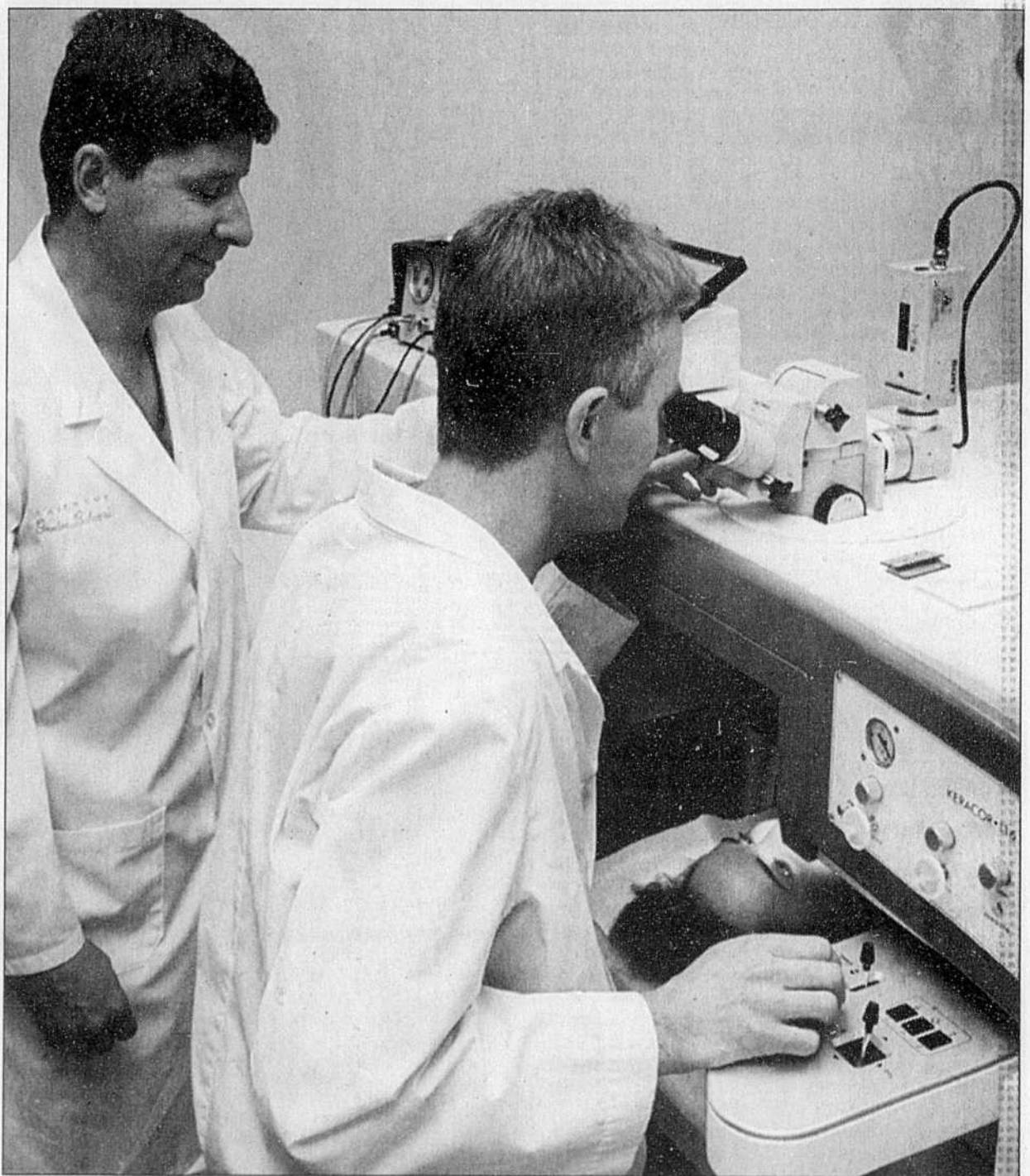


PHOTO BRIGITTE BOULANGER

À ce jour, deux cents personnes souffrant d'anomalies de la vue ont pu profiter de la nouvelle chirurgie au laser mise au point avec l'aide de deux chirurgiens ophtalmologues de l'hôpital Royal Victoria.

Commissions scolaires linguistiques

Baldwin-Cartier et Sault-Sainte-Marie poursuivent leur rapprochement

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Deux commissions scolaires de l'île de Montréal, Baldwin-Cartier et Sault-Sainte-Marie, entreprendront bientôt des discussions qui pourraient mener à une fusion, dans le cadre du projet gouvernemental de commissions scolaires linguistiques.

Mais le président de la commission scolaire Baldwin-Cartier, Jacques Mongeau, admet que sa «confiance a diminué» envers la capacité du gouvernement à mener à terme ce projet.

M. Mongeau, qui préside également le Conseil scolaire de l'île de Montréal, est en effet convaincu que la mise en place de commissions scolaires linguistiques nécessitera obligatoirement un amendement constitutionnel. «On ne s'en sortira

pas autrement, indique-t-il *Devoir*. Mais je ne suis pas certain que le gouvernement soit capable de le faire, le Conseil des ministres semble divisé sur la question.»

Rappelons que la ministre de l'Éducation a retiré en août son controversé projet de création de commissions scolaires linguistiques qui avait été présenté en juin, et elle attend maintenant d'une semaine à l'autre le rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, qui pourrait lui proposer une façon de procéder dans ce dossier.

Mais les deux commissions scolaires sont prêtes à poursuivre leur rapprochement. C'est la commission scolaire Sault-Sainte-Marie qui a d'abord lancé l'invitation au printemps, une invitation acceptée en juin par Baldwin-Cartier. Et hier soir, le Conseil scolaire de l'île de Mont-

réal était officiellement saisi de ce processus de rapprochement.

Baldwin-Cartier adoptait en juin une résolution mandant les dirigeants de la commission scolaire d'explorer avec Sault-Sainte-Marie «des avenues possibles de partenariat pouvant éventuellement conduire à la réunion de leur territoire respectif», et d'en informer la ministre de l'Éducation.

La résolution rappelle que les territoires de ces deux commissions scolaires sont limitrophes et que l'implantation éventuelle de commissions scolaires linguistiques «offre l'opportunité de mettre en commun des ressources humaines, physiques et matérielles».

La commission scolaire Sault-Sainte-Marie regroupe environ 11 000 élèves francophones et anglophones des municipalités de Lasalle, Lachine et Saint-Pierre (Verdun possède

sa propre commission scolaire).

Baldwin-Cartier, elle, regroupe toutes les autres municipalités de l'ouest de l'île de Montréal, jusqu'à Saint-Laurent au nord, une municipalité où l'on trouve une autre commission scolaire, Sainte-Croix.

Baldwin-Cartier regroupe entre 18 000 et 20 000 élèves, secteurs anglais et français confondus. L'idée serait donc de créer une commission scolaire linguistique avec uniquement les élèves francophones des deux commissions, et qui comprendrait quelque 20 000 élèves.

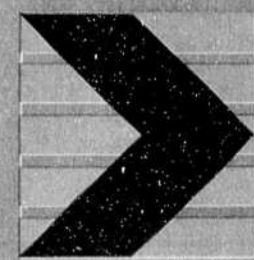
M. Mongeau a d'ailleurs indiqué que rien n'empêcherait de discuter aussi avec Sainte-Croix de rapprochement, mais cette discussion n'est pas prévue pour le moment.

Ajoutons que la plus grande commission scolaire de l'île de Montréal, la CECM, n'est aucunement impliquée dans ces discussions.



Canadien vous mène
beaucoup plus loin
avec le sourire.

Bien sûr, le fait d'offrir
1000 vols par jour
ne gâche rien.*



Canadien International offre maintenant plus de vols vers un plus grand nombre de grandes destinations d'affaires que jamais. En voici quelques exemples:

- > Le Shuttle Canadien: 43 vols quotidiens entre Montréal et Toronto chaque jour d'affaires.
- > Plus de vols vers plus de destinations au Canada que toute autre compagnie aérienne.
- > Le plus de vols sans escale et le plus grand nombre de destinations vers l'Asie à partir du Canada.
- > Plus de 500 destinations à travers le monde, avec nos partenaires American Airlines et British Airways.

Appelez Canadien au 1 800 665-1177, ou votre agent de voyages dès aujourd'hui. Ou bien visitez notre site Web à l'adresse suivante: www.cdnair.ca.



Canadien
Pour voler comme vous l'aimez

* Nombre de vols quotidiens en moyenne, incluant les vols des transporteurs suivants: Canadien International, Canadien Régional, Inter-Canadien, Calm Air, Air Atlantic, Air Alma ainsi que ceux de nos autres partenaires. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International Ltée.

ACTUALITÉS

L'Alliance autochtone appuie Guy Bertrand

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'Alliance autochtone du Québec, qui regroupe 60 000 membres vivant hors réserve, appuie l'avocat Guy Bertrand dans sa cause qui l'oppose au gouvernement québécois sur la constitutionnalité d'un référendum québécois menant à une déclaration unilatérale d'indépendance.

Le grand chef et président de l'AAQ, Fernand Chalifoux, affirme que son organisme a pris cette décision en raison de maintes disputes survenues avec le gouvernement du Québec à la suite du référendum et du silence de Québec au sujet des revendications des autochtones vivant hors réserve. M. Chalifoux a rencontré Guy Bertrand hier pour lui faire part de son intention.

«M. Bertrand se bat sur la question de la Charte des droits et libertés et de la Constitution. Pour ce qui est des questions autochtones, le combat porte aussi sur la Charte et sur nos droits reconnus dans la Constitution canadienne.»

L'Alliance autochtone du Québec, dont le budget annuel s'élève à 200 000 \$, tenterait de se prévaloir d'un programme fédéral pour la soutien financier devant les tribunaux. Les avocats de l'AAQ comptent déposer une requête devant la cour la semaine prochaine à Québec, selon la décision de Guy Bertrand de continuer ou non son combat, décision que l'avocat de Québec doit annoncer jeudi. Toutefois, si M. Bertrand décide de ne pas aller de l'avant, rien ne dit que nous ne le ferons pas», a ajouté Fernand Chalifoux.

Avouant, en conférence de presse, que la cause Guy Bertrand était une «bonne occasion» de faire valoir le point de vue de l'AAQ, M. Chalifoux a indiqué que la loi 1 du gouvernement québécois ne reconnaît que les droits des autochtones vivant sur des territoires de propriété exclusive autochtone. Cela signifie, selon lui, que le gouvernement du Québec n'a aucunement l'intention de reconnaître les droits des autochtones vivant hors des réserves. Il a parlé d'un «objectif d'assimilation forcée» à l'égard des autochtones qui ne vivent pas dans des réserves au Québec.

«On demande au gouvernement québécois de nous reconnaître ce qu'il demande pour la population du Québec. C'est-à-dire que nous formons un peuple distinct, qu'on est là et que l'on ne s'en ira pas.»

EN BREF

SIX MOIS DANS L'ESPACE

Cap Canaveral, Floride (AP) — Après six mois passés à tourner autour de la terre, l'astronaute Shannon Lucid voit enfin arriver l'heure de la relève. Mais la navette Atlantis, partie hier pour la station Mir afin de la récupérer, connaît un problème technique qui pourrait amener la NASA à abrégier la mission de 10 jours. Priorité de ce vol, le remplacement de la femme astronaute par son collègue John Blaha n'est pas remis en cause, et l'amarrage entre la navette américaine et la station russe devrait avoir lieu comme prévu demain. Le lancement, hier à l'aube, depuis la base de Cap Canaveral, a déjà eu lieu avec plus de six semaines de retard — en raison d'abord d'une panne des propulseurs puis de deux ouragans. Si Atlantis revient sur terre le 26 septembre comme prévu, Shannon Lucid, une biochimiste de 53 ans, mère de trois enfants, établira un record mondial de vol en orbite pour une femme (188 jours).

POLICIER DUPONT: UN SUICIDE

Trois-Rivières (PC) — Le pathologiste américain Michael Baden, qui a réalisé le mois dernier une seconde autopsie sur les restes du policier Louis-Georges Dupont, accrédite la thèse du suicide. Témoinant hier devant la commission d'enquête sur la mort du policier, l'expert s'est dit persuadé que la balle mortelle est entrée dans le sternum et est ressortie par le dos. L'hypothèse du meurtre avancée par la famille de Louis-Georges Dupont est ainsi durement ébranlée.

La contamination des lagunes de Mercier

Laidlaw s'en tire avec une amende de 10 000 \$

Les groupes environnementaux lui décernent la «Moppe d'or»

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Laidlaw s'en est tiré hier avec une amende de 10 000 \$, soit le cinquième du maximum prévu par le règlement sur les déchets dangereux, pour avoir enfoncé illégalement des centaines de barils et pièces d'équipements contaminés, notamment par des BPC, dans le sous-sol du terrain du seul équipement d'incinération autorisé sur le territoire québécois.

La compagnie devait cependant recevoir hier, à l'occasion du 25^e anniversaire de Greenpeace, le prix de la «Moppe d'or», qui lui a été attribué unanimement par une trentaine de groupes environnementaux québécois pour son «comportement environnemental inacceptable».

Laidlaw a accueilli avec satisfaction la sentence du juge Mercier. Mais son porte-parole, Jacques Thivierge, ne savait qu'il dire devant l'honneur imprévu de la Moppe d'Or. A son avis, le jugement Mercier «remet les pendules à l'heure» en montrant que Laidlaw a assumé ses responsabilités. Elle a dépensé plus de 9 millions de dollars pour nettoyer le site contaminé par une corporation avec qui elle n'avait rien à voir avant 1989, date à laquelle elle a acheté Tricil.

La sentence de 10 000 \$, qui a été dénoncée avec un verbeur sans précédent par le milieu environnemental, a été rendue par le juge Michel Mercier de la Cour du Québec de Valleyfield.

C'est le juge Mercier qui avait acquitté Laidlaw en première instance en statuant que c'était le ministère de l'Environnement qui avait somme toute déclenché l'écoulement des barils contaminés en les excavant. La Cour supérieure

devait maintenir cette décision, finalement renversée par la Cour d'appel. La Cour suprême devait confirmer la responsabilité de Laidlaw en refusant d'accueillir sa demande d'appel. La cause fut donc renvoyée au juge Mercier qui a justifié son verdict en écrivant que «selon la preuve, il n'y a pas eu de dommages directs causés par l'enfouissement des barils et condensateurs». Il note cependant comme facteur «aggravant» que Laidlaw a, «malgré le fait qu'elle avait le monopole de la dépollution dans cette région, trompé tout le monde en polluant».

Mais le magistrat réserve ses commentaires les plus acides au président de la Société pour vaincre la pollution, Daniel Green, l'accusant d'avoir «trompé le Tribunal» en déclarant qu'il était biologiste alors qu'il ne détenait pas ce diplôme universitaire. Le magistrat accuse M. Green «d'entêtement» et ajoute même que «sa subjectivité a faussé sa capacité de discernement». Il élargit ensuite ses commentaires à tous les autres environnementalistes au dossier, lesquels auraient contribué «à créer chez les gens un état de crainte, voire de panique, ce qui, plutôt que de les protéger et de les renseigner, leur crée un tort immense».

Au moment où le juge Mercier stigmatisait Daniel Green et ses collègues de Mercier, Greenpeace Québec révélait que les 30 groupes environnementaux consultés pour la Moppe d'Or avaient choisi unanimement Daniel Green comme l'environnementaliste le plus utile au débat environnemental.

Le directeur de Greenpeace, François Tanguay, a pour sa part qualifié le nouveau jugement Mercier de «véritable permis de polluer» en raison de la faiblesse de l'amende imposée. Le maximum de 50 000 \$, prévu dans la réglementation actuelle, est le résultat d'un oubli commis inten-

tionnellement ou non lors de l'ajustement des clauses pénales des différents règlements québécois. Pour un rejet de purin de porc, un individu peut écopier maintenant d'une amende de 200 000 \$...

Daniel Green, de son côté, n'en revenait pas d'être finalement l'objet des blâmes du juge Mercier alors que Laidlaw s'en tire, à son avis, avec une «amende ridicule». C'est Daniel Green qui avait effectué l'enquête devant conduire à l'incrimination de Laidlaw au début des années 90.

«C'est moi qui deviens le bouc émissaire de l'histoire. Comme si Laidlaw n'avait pas enfoncé 800 pièces d'équipement contaminées. En somme, le problème, ce n'est pas que Laidlaw ait commis une illégalité, c'est que nous l'ayons dénoncée. Je suis sorti du Palais de justice en me demandant sur quelle planète vivait ce juge. Moi, j'accuse ce juge de manquer de sens d'objectivité par rapport au dossier.»

Quant au président de Décontamination Mercier, Gaston Bernier, il qualifie le jugement Mercier de «favorable à la compagnie et méprisant pour les citoyens».

«Le juge réduit le problème à une affaire de publicité alors qu'il y a un problème réel et énorme. Il tape sur Green et les témoins. Il nous fait porter l'odieux du jugement après nous avoir fait porter l'odieux de la preuve», puisque les «victimes» ont dû, sans succès d'ailleurs, démontrer les dommages subis par eux.

Décontamination Mercier demande à Québec d'en appeler de cette sentence et d'examiner s'il n'y aurait pas matière à outrage parce que Laidlaw a entrepris d'envoyer à Grande-Pile ses sols contaminés alors que cette question était l'objet d'une demande d'ordonnance pendante devant le juge Mercier.

Conduite en état d'ébriété

Les Québécois sont contre le versement d'indemnités

PRESSE CANADIENNE

Québec — Au moins quatre Québécois sur cinq estiment qu'un conducteur blessé alors qu'il conduisait en état d'ébriété ne devrait pas être indemnisé par la SAAQ. Plus de 85 % des gens croient même que les victimes devraient pouvoir poursuivre les criminels de la route devant les tribunaux. Ces données sont tirées d'un sondage que vient de mener la firme Léger et Léger pour le compte d'une association d'accidentés de la route qui tente de faire modifier la loi sur la sécurité routière.

En vertu du régime actuel, tous les accidentés de la route sont indemnisés par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), même ceux qui ont causé l'accident en commettant un crime (ébrioité au volant, conduite dangereuse, etc.).

Un groupe d'accidentés, dirigé par l'avocat québécois Marc Bellemare et Mme Lisette Lapointe, l'épouse de l'ex-premier ministre Jacques Parizeau, mènent une lutte pour que la loi soit modifiée. Ils veulent qu'on cesse d'indemniser ceux qu'ils appellent «les criminels de la route», c'est-à-dire ceux dont le comportement criminel a causé un accident routier. Le sondage rendu public hier indique que la population québécoise appuie massivement ces changements. Ce sondage Léger et Léger, mené auprès de 1001 Québécois à la mi-août, indique que 81,1 % des citoyens sont opposés au versement d'indemnités de la SAAQ à un conducteur blessé lors d'un accident alors qu'il conduisait en état d'ébriété.



PHOTO JACQUES NADEAU

C'EST DANS la rigolade que les athlètes Jacqueline Gareau et André Viger ont accepté hier la présidence d'honneur du Marathon de l'Île de Montréal 1996. L'épreuve d'endurance aura lieu dimanche prochain dans les rues de Ville Saint-Laurent, Ville Mont-Royal, Outremont et Montréal. Organisé par le Club des coureurs sur route de Montréal, ce 25^e marathon comporte également des courses de fauteuil roulant, de relais et de patins à roues alignées. Le coup d'envoi se fera sur le boulevard Sainte-Croix, en face du Cégep Saint-Laurent, à compter de 8h. Des formulaires d'inscription sont encore disponibles dans tous les dépanneurs Couche-Tard.

Les neuro-chirurgiens sont en rogne contre leur fédération

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les neurochirurgiens accusent leur fédération, celle des médecins spécialistes (FMSQ), de saboter un plan de regroupement global des services en neurochirurgie qui sauverait 25 millions aux caisses de l'État. Et cela, parce que ce plan préconise haut et fort la rémunération à forfait.

Judi dernier, le président de l'Association des neurochirurgiens, le Dr Jacques Boucher, a claqué la porte de la Fédération des médecins spécialistes du Québec et a donné sa démission après en être arrivé à la conclusion que sa propre fédération faisait tout son possible pour noyer ce dossier. «C'est normal que l'establishment trouve ce dossier inconfortable, mais après un an et demi de négociations, j'en suis arrivé à la

conclusion que c'était la fédération qui bloquait le dossier», a-t-il déclaré vendredi dernier. Le plan prôné par les neurochirurgiens consiste à regrouper en dix unités les 44 lieux où se pratique à l'heure actuelle la neurochirurgie au Québec. Et cela, pour assurer une meilleure répartition des services et des 40 neurochirurgiens sur le territoire québécois et minimiser les coûts pour le système de santé. En concentrant les équipements et les spécialistes, les neurochirurgiens estiment que la population sera mieux servie et que la profession cessera de se décimer.

«Plusieurs neurochirurgiens sont surchargés et partent pratiquer ailleurs. Il y avait 62 neurochirurgiens au Québec en 1970 et il en reste 38. Notre plan vise d'abord à sauver la neurochirurgie au Québec», affirme le Dr Boucher.

L'Association des neurochirurgiens estime qu'il en coûte environ 89 millions à l'État chaque année pour assurer les services de neurochirurgie. En raison de l'éparpillement des ressources, chaque spécialiste coûte 1,9 million par année à l'État en salaire et en équipements. Après un regroupement des services et le passage à un mode de rémunération à forfait, l'association évalue que le gouvernement sauverait 25 millions.

Plus qu'une hausse des honoraires, les neurochirurgiens veulent obtenir de Québec une assurance que chaque unité de neurochirurgie pourra disposer de dix lits et d'une journée et demie en salle d'opération chaque semaine. «Ça ne sert à rien d'augmenter nos salaires s'il n'y a pas de lits pour soigner nos patients», affirme le Dr Boucher. Hier, le Dr Pierre Gauthier, président de la FMSQ, a nié que son organisme soit en désac-

cord avec ce projet, prônant la rémunération à forfait. «Je ne comprends pas le geste de M. Boucher. On a mis sur pied une table de discussion et un projet a été déposé il y a dix jours au ministère. Nous sommes d'accord avec la rémunération forfaitaire, elle existe même depuis un an à l'hôpital Sainte-Justine», a-t-il défendu.

Seulement, la complexité du dossier fait en sorte que le dossier chemine lentement. Au cabinet du ministre de la Santé, on indiquait hier que ce projet faisait toujours l'objet de négociations et suivait son cours. «Nous avons eu une nouvelle version de cette proposition il n'y a qu'une semaine. Le ministre Rochon a toujours dit qu'il y aura évolution des modes de rémunération et de la gestion des types de médecine au cours des prochaines années», a fait valoir hier Martin Caillé, l'attaché de presse du ministre.

La lutte contre l'impuissance subventionnée

PRESSE CANADIENNE

Québec (PC) — Un médicament pour faciliter l'érection vient d'être inscrit sur la liste des médicaments gratuits pour certains bénéficiaires de l'assurance-maladie, mais l'opposition libérale s'étonne, en contrepartie, qu'on n'ait pas inscrit par la même occasion un médicament pour la sclérose en plaques.

«Je trouve cela dommage, car le médicament Bétacéron a été bienfaissant pour plusieurs personnes atteintes de la sclérose en plaques», a

déclaré hier à la Presse canadienne le député libéral de Robert-Baldwin, Pierre Marsan.

L'opposition a porté à l'attention des médias qu'en juillet dernier, lors de la révision biannuelle de la liste des médicaments, on y a inscrit un produit appelé Caverject, qui vise à régler les dysfonctions érectiles chez les hommes.

Il s'agit de la liste des médicaments dressée par le Conseil consultatif de pharmacologie et approuvée par le ministre de la Santé. Les médicaments inscrits sur cette liste sont

gratuits lorsqu'ils sont prescrits aux bénéficiaires de l'aide sociale ou aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Au même moment, le Bétacéron, fabriqué par la compagnie Berlex et qui vise à réduire la densité des crises chez les personnes atteintes de sclérose en plaques, n'apparaît toujours pas sur la liste.

Le député Marsan a dit espérer que ce n'est pas pour des motifs d'économie que le Bétacéron n'est pas inscrit. Ce médicament coûte 1410 \$ par mois pour un patient, soit 17 000 \$ par année. On évalue à envi-

ron 3000 le nombre de Québécois atteints du type de sclérose en plaques pouvant être traité avec le Bétacéron.

M. Marsan a noté que la liste dressée par le Conseil de pharmacologie existe justement pour permettre aux bénéficiaires de recevoir des médicaments qu'ils seraient incapables de s'offrir autrement.

Le Bétacéron est déjà reconnu dans plusieurs pays occidentaux, notamment au Royaume-Uni, au Danemark, en Suède, en Allemagne et aux États-Unis, ainsi qu'en Ontario, a-t-il fait valoir.



Jouissez du plaisir de la perfection.

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex continue d'inspirer le plaisir de la perfection.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATEJUST

OYSTER PERPETUAL LADY-DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

LE DEVOIR

POLITIQUE

Mario Dumont modifie le cap

Il se définit maintenant comme «nationaliste» et propose un moratoire de dix ans sur les questions constitutionnelle et linguistique

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

D'abord fédéraliste puis souverainiste, l'Action démocratique du Québec se reconnaît aujourd'hui davantage dans l'épithète «nationaliste» et propose un moratoire d'une décennie sur les débats constitutionnel et linguistique.

Mario Dumont ne sait plus s'il est fédéraliste ou souverainiste. Quand on lui pose la question, il se réfugie derrière cette réponse sibylline: «L'ADQ n'est certainement pas un parti idéologiquement obsédé par cette question. On a toujours prôné le renouvellement d'un nouveau partenariat avec le Québec et le reste du Canada.»

Un peu plus tard, celui qui a fait la campagne référendaire aux côtés de Jacques Parizeau et Lucien Bouchard apportera cette précision: «Je n'ai jamais dit qu'on va laisser tomber les intérêts du Québec. L'ADQ a toujours été un parti nationaliste.»

Flanqué de Jean Allaire, son maître à penser, il a rendu public hier le projet de programme politique qu'il soumettra aux délégués du congrès de son parti, en octobre, à Saint-Jean. Intitulé *Un virage essentiel pour un Québec en marche*, le document constitue en

somme un hymne au courant néolibéraliste.

Pourquoi un moratoire sur les questions constitutionnelle et linguistique? «Parce que le Québec a besoin d'harmonie et de stabilité. Les Québécois souhaitent un répit d'une durée significative quant aux débats identitaires, pour mieux unir les forces dans une vaste opération de renforcement économique.»

Le virage que propose l'ADQ est centré sur deux axes: la relance de l'économie à travers une modernisation du rôle du gouvernement et une fiscalité allégée; une réforme complète des programmes sociaux, afin de les rendre plus efficaces et de valoriser le travail en tout temps. En mettant de l'avant des solutions radicales aux problèmes socio-économiques, Mario Dumont tente-t-il de se démarquer du Parti québécois ou de se distancer du PLQ? Ou encore de freiner la baisse des intentions de vote dans les sondages? Tout au plus a-t-on pu apprendre que le chef de l'ADQ ne croit pas aux sondages. Quoi qu'il en soit, les 500 congressistes seront appelés à voter sur une douzaine de propositions, notamment: ■ circonscrire le rôle de l'État québécois à celui d'un État facilitateur ou catalyseur, consistant à n'inter-



PHOTO ARCHIVES

venir que pour favoriser la mise en place de conditions propices à l'éclosion de projets économiques et sociaux souhaitables pour l'ensemble de la collectivité, faisant appel à une synergie optimale des partenaires du secteur privé. De

même, l'État québécois ne devrait offrir des biens et services publics que s'il est démontré un net avantage à se substituer au secteur privé;

■ fixer un objectif de réduction de la taille de l'État et de réduction graduelle de la fonction publique de l'ordre de 25 % par rapport au niveau actuel, en accompagnant cet objectif de mesures de transition pour le personnel affecté;

■ harmoniser le système fiscal et le système de sécurité du revenu en vue d'assurer une incitation au travail;

■ réduire le niveau moyen d'imposition et de taxation; appliquer un taux d'imposition uniforme sur le revenu des particuliers; donner une exemption de base de 15 000 \$ à chacun des contribuables adultes, en remplacement de toutes les autres déductions et de tous les autres crédits; examiner le recours aux taxes sur la consommation, en appliquant des taux variés en fonction de la nécessité ou non des biens et services, en contrepartie d'une baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers; abolir la majorité des dépenses fiscales ou des abris fiscaux; recourir davantage à la tarification des produits et services;

■ établir un impôt minimum sur les entreprises et les fiducies; re-

voir à la baisse les taux des charges sociales des entreprises, en commençant par les plus domageables pour l'emploi comme celles imposées par la CSST; contre l'évasion fiscale par des mécanismes accrus de vérification;

■ envisager la possibilité de vendre certains actifs ou de privatiser certaines sociétés d'État en tenant compte de leur rôle stratégique; attribuer un impôt ou une taxe spéciale dédié à la réduction de la dette;

■ intégrer les divers programmes de soutien du revenu en un seul; assurer tous les citoyens d'un revenu minimum en appliquant une formule d'impôt négatif;

■ instaurer le principe de la responsabilité partagée pour les personnes disponibles à l'emploi et bénéficiaires du revenu minimum; c'est-à-dire la responsabilité du gouvernement de contribuer à fournir des opportunités réelles de formation ou de retour à l'emploi; la responsabilité du citoyen de saisir les opportunités offertes à moins de motifs clairement valables;

EN BREF

PAS DE DISTINCTION SELON L'ÂGE

(Le Devoir) — Le ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, affirme que la réforme de l'aide sociale qu'elle pilote ne prévoit aucune discrimination selon l'âge des bénéficiaires. «Il n'y aura pas de barèmes différents selon l'âge», a-t-elle déclaré au *Devoir*, hier, Samedi, le quotidien *Le Soleil* rapportait que les assistés sociaux de 18 à 24 ans verraient leurs prestations réduites de 167 \$ par mois ou de 2000 \$ par année. La ministre a indiqué que sa réforme proposera un changement de philosophie. Les assistés sociaux devront s'engager dans une démarche d'insertion. Mais «le changement n'affectera pas que les 18-24 ans», dit-elle. La ministre ajoute qu'il faudra distinguer entre la réforme de l'aide sociale et les compressions budgétaires de l'ordre de 250 millions de dollars imposées à son ministère par le Conseil du trésor pour la prochaine année: «Je ne veux pas déguiser des compressions en réforme», dit-elle. C'est pourquoi, vers la fin du mois, elle rendra publics simultanément son projet de réforme et son plan de compressions. Elle dévoilera par la même occasion la proposition de Québec pour une nouvelle prestation unifiée pour enfants, afin, comme le proposait le comité Fortin-Bouchard, de sortir les enfants de l'aide sociale.

DION EST DANS L'ERREUR, DIT HAREL

(Le Devoir) — Le ministre fédéral Stéphane Dion est dans l'erreur lorsqu'il prétend que c'est à cause de son option souverainiste que le gouvernement refuse de participer à la redéfinition des politiques sociales au Canada, a soutenu hier la ministre québécoise de l'Emploi et de la Solidarité Louise Harel au cours d'un entretien avec *Le Devoir*. Elle réagissait à une accusation de M. Dion publiée hier dans *Le Devoir*. M. Dion déplorait vivement l'absence du Québec des discussions sur les politiques sociales. Mme Harel a rappelé que tous les gouvernements québécois, qu'ils aient été souverainistes ou fédéralistes, depuis 30 ans, ont tenu la même position qui consiste à réclamer, pour le Québec, la pleine compétence en matière de services sociaux. Ottawa, au contraire, parle de gestion des programmes sociaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. «L'acogestion, ça n'a jamais été la position du Québec, même des fédéralistes québécois», dit-elle. Mme Harel participe à Victoria à la conférence des ministres responsables des services sociaux.

Le Hir, le «mutant»

Le PQ, croit-il, doit cesser de promouvoir la souveraineté

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le député indépendant d'Iberville à l'Assemblée nationale, Richard Le Hir, invite le gouvernement du Parti québécois à renoncer à la poursuite de son option souverainiste. Selon l'ancien ministre délégué à la Restructuration sous Jacques Parizeau, le PQ a perdu toute légitimité démocratique depuis la défaite référendaire d'octobre dernier.

«L'appui de la population québécoise à l'option de la souveraineté dépasse celui qu'obtient le Parti québécois. Pour cette raison, le Parti québécois et le gouvernement devraient laisser à d'autres le soin de s'occuper de la souveraineté.» En conférence de presse hier, M. Le Hir y est allé de quelques recommandations à son ancien parti pour répondre aux urgences du contexte économique actuel, notamment la privatisation partielle d'Hydro-Québec, celle de Domtar et la réduction des taxes sur la masse salariale.

«En ce moment, le secteur privé boude le Québec en raison de l'option souverainiste du gouvernement. La question n'est pas de savoir si c'est à tort ou à raison. Il suffit de savoir que cela se fait et de faire ce qu'il faut pour que cela cesse.» Se définissant dorénavant comme un «souverainiste mutant», le député d'Iberville a indiqué que le gouvernement ne pourrait relever les défis de l'assainissement des finances publiques, de l'emploi et de la modernisation de l'économie sans laisser tomber son option souverainiste.

«Le gouvernement continue de faire comme s'il avait un mandat de poursuivre l'objectif de la souveraineté. Quant à moi, il n'a plus ce mandat. Le Parti québécois l'a toujours, mais le problème vient de la confusion des rôles entre le PQ et le gouvernement.»

Même s'il considère toujours la souveraineté comme

étant un objectif légitime pour le Québec, M. Le Hir a indiqué qu'il voterait «non» à un éventuel référendum s'il était tenu dans les conditions actuelles.

«On vit une situation en mutation et, dans une mutation, c'est logique de s'interroger sur les gestes qu'on a à poser. On avait proposé un projet aux Québécois, ils l'ont refusé, et il faut s'adapter à cette réalité en tirant les conséquences qui doivent être tirées. Est-ce que ça veut dire qu'il faut mettre la souveraineté de côté? J'ai suggéré que ça fasse l'idée d'un débat. Je ne peux pas tenir ce débat-là tout seul.»

Président de l'Association des manufacturiers du Québec, avant de faire le saut en politique en 1994, Richard Le Hir avait démissionné du Parti québécois en mai dernier dans une lettre adressée au premier ministre Lucien Bouchard.

Ce départ faisait suite à ce qu'on a appelé «l'affaire Le Hir», un scandale sur l'octroi de contrats de son ancien ministère, le Secrétariat à la restructuration, pour des études sur la souveraineté du Québec. Un rapport du vérificateur général du Québec a décrété que l'ancien ministre n'avait pas participé à la négociation de ces contrats, ni pris avantage à leur négociation. La Streté du Québec poursuit toujours une enquête à ce sujet.

Malgré tout, M. Le Hir dit avoir gardé la confiance des électeurs de sa circonscription. Au cours de l'été, il a rencontré plusieurs d'entre eux qui lui auraient confirmé leur appui. Quant à son avenir politique, il est resté plutôt vague.

«Je ne suis pas dans une position pour rejeter quelque possibilité que ce soit en ce moment. Il n'y a que les imbéciles qui excluent toutes les possibilités», s'est-il contenté de répondre aux journalistes qui voulaient savoir s'il allait bientôt se joindre au Part libéral ou à l'Action démocratique.



Richard Le Hir

Un an déjà!

Don Boudria organise à Ottawa un concert commémorant le rassemblement fédéraliste de Montréal

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Encore émus à l'évocation du grand rassemblement fédéraliste tenu à Montréal l'an dernier, des citoyens de l'Est ontarien, dont le député libéral Don Boudria, ont décidé d'organiser un concert commémoratif le 27 octobre prochain, à Ottawa.

Leur but, d'expliquer M. Boudria, est de «transmettre un message à propos de l'unité canadienne et l'amour que nous avons tous, j'espère, à l'endroit de notre pays.»

Ils espèrent donc offrir 11 heures de musique continue à 1500 personnes qui auront déboursé chacune 10 \$. Au menu: une douzaine de groupes musicaux dont on ne connaît pas encore tous les noms.

Les futurs spectateurs savent, par contre, qu'ils pourront voir M. Boudria manier lui-même la guitare au sein du groupe rock True Grit Band, formé, comme son nom anglais l'indique, de députés libéraux.

Parmi les quatre autres groupes dont les noms ont été dévoilés hier en conférence de presse, on compte deux orchestres amateurs et deux autres professionnels, dont le Bobby Lalonde Band.

Tous les artistes, prévient le député Boudria, offrent leurs services gratuitement, et tout le travail sera

bénévole. En fait, on ne prévoit aucune dépense puisque le Centre des congrès d'Ottawa et différents commerces ont accepté de commander l'événement. Le journal *Ottawa Sun* sera responsable de la promotion alors que la Chaîne parlementaire diffusera le concert sur le câble. Ticketmaster ne sera pas le seul à vendre des billets, les députés de la capitale fédérale ayant accepté de transformer leur bureau en billetterie.

Quant à la compagnie aérienne Canadien International, qui avait vendu des sièges à rabais aux manifestants de l'an dernier, elle a donné deux billets qui seront offerts comme prix de présence.

Les organisateurs souhaitent verser tous les revenus de l'événement au Fonds de défense du ralliement de Montréal créé en juin dernier par un autre député libéral de la région d'Ottawa, M. Mauril Bélanger.

Le fonds doit servir à défendre les personnes poursuivies par le directeur général des élections du Québec qui les accuse d'avoir contrevenu à la loi référendaire québécoise.

La cagnote atteignait 27 000 \$ la semaine dernière, à la veille d'un cocktail à 100 \$ le couvert qui a réuni 200 personnes.

Quatre personnes accusées doivent comparaître en cour le 15 octobre prochain.

Le Bureau d'information entreprend sa mission anti-souverainiste

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

OTTAWA — Le Bureau d'information du Canada a officiellement ouvert ses portes hier à Ottawa, mais après trois mois de préparatifs, on n'en sait pas beaucoup plus sur ses futures activités.

Responsable du BIC, la ministre du Patrimoine Sheila Copps a tenté, sans trop de succès, d'expliquer ce que ferait cette agence dotée d'un budget de 20 millions.

«Le but principal est de transmettre de l'information aux Canadiens et de corriger les faussetés des séparatistes», a-t-elle dit sans ambages, à sa sortie des Communions.

Pour justifier l'opération, elle a cité des évaluations faites par le journal *Le Soleil* selon lesquelles le gouvernement péquiste aurait dépensé 82 millions pour faire connaître son option alors qu'Ottawa n'aurait dépensé que «50 millions» pour promouvoir l'unité canadienne.

Vingt millions de dollars de plus lui paraissent donc «de l'argent bien dépensé». «Le gouvernement du Canada a le droit et le devoir de défendre la fédération du Canada contre les gens qui veulent briser notre pays», a-t-elle répété.

Plus concrètement, le BIC distribuera des feuillets d'informa-

tion, aura une ligne sans frais et un site Internet et «contrecarrera les mensonges des séparatistes», a répété à maintes reprises Mme Copps. «Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition», a-t-elle ajouté sans offrir beaucoup de détails.

Même si le bureau se rapporte à la ministre, il devra tenir compte des avis du Conseil privé et du ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion.

«Je travaillerai très étroitement avec la ministre Copps, en particulier sur le contenu. Ma responsabilité est de voir au contenu de l'information distribuée», a-t-il confirmé hier, dans le foyer de la Chambre.

L'entrée en scène du BIC survient à la veille de l'annonce, par Ottawa, de sa participation ou non dans la cause Bertrand. Le gouvernement fédéral devrait faire connaître sa décision cette semaine, a indiqué le ministre de la Justice Allan Rock la semaine dernière.

Bloquistes et conservateurs s'opposent à toute intervention fédérale dans cette affaire.

Le chef bloquiste Michel Gauthier estime qu'il revient aux Québécois de choisir leur avenir. Il maintient qu'il s'agit d'une question politique, pas juridique.

Selon lui, les tergiversations du gouvernement démontre que le

ministre de la Justice a induit les Canadiens en erreur en disant, le printemps dernier, qu'Ottawa s'associait à la cause Bertrand parce que Québec l'y forçait.

«Il veut utiliser le carcan juridique pour créer une embûche de plus (pour les souverainistes) et ça fait partie du plan B du gouvernement», a soutenu M. Gauthier.

Le chef conservateur Jean Charest juge totalement inutile toute intervention d'Ottawa dans la cause Bertrand. «Ce gouvernement devrait mettre l'accent sur le plan A plutôt que le plan B, et je continue à m'inquiéter d'un gouvernement et d'un chef de gouvernement qui semblent dire implicitement à la population canadienne que l'hypothèse de la rupture est non seulement possible, mais probable.» A son avis, cette attitude nourrit l'anxiété des citoyens.

M. Charest en a profité pour écorcher les initiatives de Mme Copps, que ce soit la distribution de drapeaux, l'été dernier, ou l'ouverture du BIC.

«C'est inquiétant. Ce gouvernement est-il à ce point déconnecté de la réalité qu'il croit que 23 millions en drapeaux fournira la réponse?» a-t-il demandé.

Il préférerait qu'Ottawa se dote d'un plan d'ensemble et fasse des propositions concrètes aux provinces en matière de partage des pouvoirs.

Voici pourquoi la chemise polo de Tilley est probablement «la meilleure au monde»



La nouvelle chemise polo de Tilley a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme par nos clientes et clients. Vous pouvez toujours compter sur Tilley Endurables pour vous offrir les meilleurs produits en leur genre au monde. Et c'est le cas pour cette nouvelle chemise polo, fabriquée pour nous au Canada.

Vous serez ravi par la qualité de la confection, la texture du tissu (coton avec un soupçon de Spandex) et l'élégance classique de ce vêtement.

Les golfs, entre autres, apprécieront le confort et l'allure formidable qu'offre la nouvelle chemise polo de Tilley.

Offerte en marine, vert forêt, kaki, crème, mais en gris. Tailles: de M à TTTG 75 \$.

Tilley Endurables
158, ave. Laurier Ouest
272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT EN COMPOSANT LE 1-800-465-4249

Commission du développement urbain de Montréal

MONTREAL
c'est toi ma ville!

Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Date: Le mardi 24 septembre 1996
Lieu: 275, rue Notre-Dame Est
Hôtel de ville, salle du conseil
Heure: 19 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez:

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif:

- Modification du règlement d'urbanisme visant à assurer une meilleure transition dans les zones et les bâtiments où l'on retrouve plusieurs usages dérogatoires, notamment par:
- l'augmentation des possibilités de remplacement de ces usages;

- l'assouplissement des normes régissant leur agrandissement;
- la modification du zonage de certains secteurs dont:

- le côté ouest du boulevard Laurentien, entre les rues de Pontgrève et Périnault (district électoral de Cartierville);
- le secteur compris entre la 18^e Avenue et la 19^e Avenue de la rue Everett jusqu'au boulevard Crémazie (district électoral de Jean-Rivard);
- le côté est de l'avenue Charlemagne, entre la rue Hochelaga et l'avenue Pierre-De-Coubertin (district électoral de Pierre-De-Coubertin);
- le côté est de l'avenue Madison, entre la rue Saint-Jacques et les voies ferrées (district électoral de Décarie);
- le côté nord de la rue de Richelieu, entre les rues Sainte-Marguerite et du Collège (district électoral de Saint-Henri).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées:

Service des relations avec les citoyens
1301, rue Sherbrooke Est
Edifice Lafontaine
872-8265

Le greffier,
Léon Laberge

É D I T O R I A L

Du théâtre séparatiste

François Brousseau

Malgré l'échec relatif de la «grande marche du Pô» qui a culminé dimanche à Venise dans une «déclaration d'indépendance de la Padanie», malgré le côté bouffon et excessif de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi, on aurait tort de rejeter du revers de la main tout ce qu'a historiquement représenté ce mouvement en Italie.

Les sécessionnistes de la Ligue du Nord, réunis autour de leur clownesque leader Umberto Bossi, ont écrit ce week-end, par leur «déclaration d'indépendance» prononcée à Venise, un nouvel épisode du théâtre politique italien, assimilable à une *Commedia dell'arte* des temps modernes.

Mais pour commencer, cette «Padanie» dont se réclament les séparatistes nord-italiens, existe-t-elle seulement, forme-t-elle un peuple? Il est vrai que l'Italie, unifiée tardivement dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, est faite historiquement de principautés et de républiques aux fortes personnalités propres. Au contraire de l'État français, l'État italien a brillé depuis un siècle par sa faiblesse, tandis que la vie socioculturelle se distinguait par sa décentralisation et son dynamisme local.

Cela dit, la «Padanie» — mot inconnu en Italie il y a encore un an — ne correspond pas à une identité culturelle, linguistique ou sociale aisément définissable. Certes, il y a bien, sur la carte correspondant au «tiers nord» de la Péninsule, des provinces: le Piémont, la Vénétie, la Lombardie, l'Émilie-Romagne, chacune avec son histoire distincte. Il y a surtout des villes — Turin, Milan, Venise, Bologne — aux identités locales très fortes.

Mais le moteur de la spectaculaire irruption de la Ligue du Nord, au début des années 90, ce n'était ni une revendication culturelle, ni l'émergence d'une quelconque «nation» nordique italienne. Une nation qui n'existe, pour l'instant, que dans les fantasmes de quelques «ultras» épris de mythes médiévaux.

C'était plutôt, et plus prosaïquement, une «révolte des portefeuilles» du riche Nord, devant la corruption et la gabegie qu'incarnent Rome et l'État central italien. Un soulèvement fiscal qui n'était pas exempt d'égoïsme et de racisme contre les méridionaux, considérés en bloc comme des paresseux, des assistés, des corrompus et des mafieux. Un mouvement de décentralisation qui eut toutefois, en son temps, l'effet bénéfique de «brasser la cage» vermoulue de l'édifice politique italien.

Par sa revendication fédéraliste dans un pays perclus

de centralisme et paralysé par un État unitaire omniprésent, la Ligue du Nord a indéniablement fait avancer le débat italien... À preuve: lorsque Bossi, en 1990, disait «fédéralisme», tout le reste de la classe politique répondait: *Vade retro satanas!* Aujourd'hui, ils sont tous devenus peu ou prou «fédéralistes». Suivant sa logique d'escalade, et enivré par sa logorrhée verbale, Bossi n'avait d'autre choix que de passer à une provocation supérieure.

Le racisme qui a affleuré dimanche, lors de cette cérémonie bouffonne qui alliait symboles médiévaux et évocations celtiques à une rhétorique agressive, n'était que le dernier signe du dérapage d'un mouvement qui eut pourtant, à son heure, sa part de sérieux et de justifié.

Quel effet peut avoir une «déclaration de souveraineté» lancée par un parti valant environ 30 % du vote populaire, qui n'a jamais obtenu de mandat pour faire l'indépendance, et dont le programme, il y a six mois encore — avec lequel il était allé aux élections — s'affirmait «fédéraliste»? Aucun, et il serait étonnant, une fois passée l'ubuesque pantalonade de Venise, que les «chemises vertes» d'Umberto Bossi traduisent dans les faits leur théâtrale cérémonie de divorce.

Pour autant qu'on sache, il n'y a pas de nation «padane», et la poussée séparatiste incarnée par Bossi est tout sauf démocratique. Bien peu à voir, donc, avec le Québec (qu'aiment parfois évoquer, avec une bonne dose d'ignorance, ces *leghisti* transalpins), ni même avec les mouvements nationalistes européens comme le catalan ou l'écoisais, qui sont, eux, sérieux et démocratiques.

Mais en Italie, le théâtre, c'est la vie, et on aurait tort de nier avec dédain toute signification à ce dernier épisode. Même exprimée sur le mode de l'exces, il y a, dans ce pays comme ailleurs, une véritable exigence de décentralisation et de changement radical.

C'est pourquoi il serait dangereux de rejeter dans l'ombre, sous prétexte de bouffonnerie malséante, toute réforme allant dans ce sens. Cela ne pourrait que conforter le légendaire immobilisme politique italien, et donner du carburant aux «aventuriers de l'Arche perdue» à la Umberto Bossi.

Commission sous surveillance

Jean-Robert Sansfaçon

C'est aujourd'hui que la Commission scientifique et technique dirigée par l'ex-président de l'Union des municipalités régionales de comté, Roger Nicolet, entreprend l'audition des principaux acteurs du drame qui a secoué le Saguenay en juillet dernier. Le désastre fut-il essentiellement le résultat d'un caprice de la nature, cet *Act of God* si souvent invoqué, ou si les mains humaines qui actionnaient les évacuateurs de crue des grands réservoirs n'y furent pas aussi pour quelque chose? C'est là le cœur du mandat confié à la commission scientifique qui doit entendre aussi bien les propriétaires des installations que les sinistrés. Seul Dieu ne sera pas appelé à témoigner, même s'il a été plus souvent qu'à son tour mis en cause par les assureurs et les dirigeants politiques...

La question qui circule sur toutes les lèvres ce matin, c'est de savoir si le comité d'experts pompeusement affublé du titre de «commission», réussira à faire toute la lumière sur les événements de cet été, malgré l'absence quasi totale de pouvoir dont il dispose. Or, certains renseignements troublants qui ont circulé depuis un mois, ont mis en évidence le rôle des gestionnaires de barrages, et permettent aujourd'hui de douter de la capacité d'un simple comité d'experts sans pouvoir judiciaire de forcer qui que ce soit à dire la vérité. En effet, malgré la crédibilité personnelle dont jouissent les membres de la

commission, on voit mal ce qui inciterait des cadres de grandes entreprises, d'Hydro-Québec ou même du ministère de l'Environnement qui gère le plus important barrage de la région, à révéler des faits qui pourraient leur valoir une pluie de poursuites légales, ou leur faire perdre un emploi. L'honnêteté a ses limites, même lorsqu'il s'agit d'un acte divin!

En refusant d'instituer une enquête en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête, une procédure qui eût permis d'assermenter les témoins, de les obliger à répondre sous peine de condamnation et à fournir les documents confidentiels jugés nécessaires, mais qui eût aussi offert la protection de la commission aux témoins, le gouvernement a voulu éviter que l'enquête ne dérape en une chasse aux sorcières. En revanche, ce faisant, c'est la vérité qui risque d'être la nouvelle victime du déluge.

Il est évidemment trop tôt pour préjuger de la qualité des renseignements qui seront transmis aux membres du comité d'experts. Pourtant, avec le recul de l'automne, comment ne pas se laisser convaincre que cette commission créée pour apaiser les inquiétudes des sinistrés à peine deux semaines après le désastre, pourrait avoir l'effet contraire? Si tel devait être le cas, Québec se devra de réagir rapidement et d'accroître les pouvoirs de la commission.

L E T T R E S

Tolérance à sens unique

Très belle vertu que la tolérance... et surtout d'un beau chic beau genre indiscutable en ces temps de rectitude politique!

Je comprends très bien Mme Pinaud de Québec (*Le Devoir*, 5 septembre 1996), de jouer les vierges offensées... devant les torrents de propos haineux qui ont déferlé sur notre nouveau lieutenant-gouverneur, Jean-Louis Roux, qui pourrait sûrement s'ajouter à la liste des sinistrés du déluge qui a balayé le Saguenay à la fin de juillet!

Devant les provocations répétées des Jean Chrétien et sa bande de joyeux crétins, dont le commandant «Radovan» Galganov et autres truands de même acabit, il faudrait que les Québécois se taisent, la bouclent, ferment les yeux, se bouchent les oreilles, présentent l'autre joue, se mettent la tête dans le sable... et s'ils ne parviennent pas à se retenir, qu'ils se fassent hara-kiri sur l'autel de la divine tolérance!

Il faudra bien un jour que tous finissent par comprendre que la loi du silence doit prévaloir!

Et vive la tolérance à sens unique!
J.P. Gaudette
Laval, 12 septembre 1996

P r é c i s i o n

De nombreux lecteurs nous ont communiqué hier leur désaccord avec la chronique de Normand Baillargeon publiée dans cette page et portant sur le prochain voyage de Jean-Paul II en France. Précisons que les opinions exprimées dans les chroniques de la page éditoriale sont celles des chroniqueurs et non celles de la direction qui accorde toujours à ceux-ci un large espace de liberté. Ces chroniques sont normalement soumises à la rédaction en chef avant leur publication mais celle-ci, dont le ton a choqué non sans raison plusieurs lecteurs, nous a échappé. Nos excuses à ceux-ci.
Bernard Descôteaux

Profession: professeur d'université

Mon époque du temps ne me permet de réagir qu'aujourd'hui, et très brièvement, aux foudres que Mme Bissonnette lançait, par son éditorial intitulé «Excès de vitesse» (*Le Devoir*, 9 septembre 1996) aux professeurs d'université dont la tâche paraît lui sembler d'une légèreté universelle et inacceptable.

Je ne peux me défendre moi-même, non plus que mes collègues,

contre une telle attaque personnelle sans être accusé d'un corporatisme suspect.

Il revient aux personnes que nous formons dans nos salles de cours, dans nos laboratoires d'enseignement et de recherche et dans nos bureaux, de parler.

Il revient aux organismes de toutes sortes auxquels nous consacrons notre temps gracieusement et avec enthousiasme, au secteur privé avec lequel nous collaborons, et au grand public auquel nous nous rendons disponibles par les médias et par l'accueil que nous lui réservons chez nous, de s'exprimer. C'est à eux de dire si les professeurs ne semblent pas, ici et là, mériter une appréciation plus nuancée.

Si ces gens que nous servons demeurent silencieux, ou abondent dans le sens des propos de la directrice du *Devoir*, le sort des universités à l'issue des arbitrages à venir n'aura rien d'enviable. En démocratie, faut-il le rappeler, ces décisions appartiennent au peuple qui les sanctionne par l'expression de son avis, ou par son silence face à l'avis des autres.

René Racine
Professeur, Université de Montréal
Directeur, Observatoire astronomique du mont Mégantic
Montréal, 13 septembre 1996

Soins DENTAIRES AUX MOINS DE DIX ANS...



La politique étrangère de Clinton

La politique étrangère de Bill Clinton ne se traduit pas facilement en doctrine. Son approche est interventionniste, mais minimaliste et multilatérale.

Quand M. Clinton a accepté la direction de son parti à Chicago, il en a évoqué les triomphes et les succès; à première vue, la liste est impressionnante: le retour au pouvoir en Haïti de Jean-Bertrand Aristide, les pourparlers de paix en Irlande, l'accord de Dayton en Bosnie.

Dans chaque cas, l'approche particulière de l'administration Clinton est un mélange de diplomatie et de menace, du bâton et de la carotte, avec un souci particulier pour la clientèle électorale américaine.

M. Clinton avait fait la promesse électorale d'arrêter le retour forcé des réfugiés haïtiens qui arrivaient quotidiennement sur les plages de la Floride, fuyant la junte du général Cédras. Après son élection, il a rapidement fait fi de la promesse et augmenté les pressions sur le régime militaire.

Enfin, après s'être fait jouer comme un enfant par le général et ses alliés, M. Clinton a effectué une intervention en trois étapes: il a envoyé une délégation avec l'ancien président Jimmy Carter en tête; il a envoyé des avions pour envahir le pays et comme appui, il a organisé la relève militaire, une force des Nations unies.

Pour tenter de mettre fin à la guerre en Irlande du Nord, il a enragé les Britanniques il y a deux ans en permettant à Gerry Adams du Sinn Féin de venir aux États-Unis et en l'invitant même à la Maison-Blanche; ensuite, il a nommé l'ancien sénateur George Mitchell ambassadeur spécial pour des discussions de paix.

Et en Bosnie, il y a un an, il a favorisé la même approche: un mélange de force et de diplomatie, des bombardements aériens et Richard Holbrooke. Résultat: l'accord de Dayton et les élections en Bosnie en fin de semaine.



GRAHAM FRASER

Chaque exemple est semblable: Clinton n'a pas nécessairement d'objectifs clairs, sauf la fin du conflit en question. Il veut impliquer le plus de gens possible afin de partager la responsabilité et le blâme si jamais le processus s'avère un échec. Mais chaque cas est caractérisé par la confusion et la frustration précédant une intervention claire et lucide.

Et dans chaque cas, le succès est fragile. En Haïti, la situation est explosive. Il y a eu de la violence politique avec l'assassinat de deux membres d'un parti de droite, et l'administration Clinton croit que des membres de la garde de sécurité du président Preval sont impliqués dans ces meurtres. Les conseillers de M. Clinton craignent que la situation ne s'envenime d'ici aux élections américaines.

En Bosnie, la campagne électorale a révélé à quel point les tensions ethniques sont omniprésentes; la guerre a résolu très peu de choses, l'accord de Dayton n'est respecté que du bout des lèvres et tout pourrait recommencer.

Parfois, l'ingérence maladroite n'a pas de succès. On a décelé la marque de commerce de Clinton dans les derniers dix jours sur la question de l'Irak. Saddam Hussein, à l'invitation d'une faction kurde, intervient dans le nord de son propre pays. Les Américains ripostent en bombardant le sud. Un message à Saddam Hussein, dit M. Clinton: «Soyez gentil et sage.»

Maintenant, on comprend mieux

les dimensions du problème. Dimanche dernier, le *Washington Post* nous apprenait que depuis cinq ans, la CIA a dépensé 100 millions — 20 millions par année — pour aider les Kurdes, en espérant qu'ils puissent organiser un putsch contre Saddam. Tout cela est maintenant perdu; des membres de l'administration Clinton reconnaissent que l'opération a engendré la méfiance entre les deux dirigeants kurdes, Massoud Barzani, chef du Parti démocratique kurde, et son ancien allié devenu adversaire, Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique de Kurdistan.

M. Talabani a sollicité l'aide de l'Irak; M. Barzani a répondu par une invitation à M. Hussein d'envoyer des troupes — et Saddam Hussein en ressort plus fort dans sa position de contrôle du pays.

Malgré tout, une forte majorité d'Américains appuie la décision de M. Clinton de bombarder l'Irak, même si le geste n'a strictement rien réglé, tout en révélant et la force de Saddam Hussein et la faiblesse de la coalition qui a fait la guerre du Golfe il y a six ans.

Ces gestes incertains et contradictoires de Bill Clinton s'expliquent par un paradoxe central de la politique étrangère américaine.

Plus les États-Unis sont considérés comme une superpuissance incontestée, moins les Américains sont intéressés par le monde extérieur.

Ainsi, autant Bill Clinton est le seul chef capable d'intervenir de façon efficace dans un conflit international, autant l'électorat n'a pas la patience nécessaire pour des actions prolongées, à moins que les intérêts américains ne soient directement affectés.

Personne ne peut soutenir une politique internationale qui vise des engagements permanents. Donc, l'approche Clinton est improvisée, conçue pour une solution temporaire, à court terme... et inévitable.

À P R O P O S

...de travail au noir et de fardeau fiscal

L'accroissement de la charge fiscale peut avoir encouragé le développement du travail au noir. Au Québec, comme au Canada, les recettes fiscales prélevées par les divers paliers de gouvernement auprès des contribuables sont élevées et ont continué d'augmenter, passant de 36,6 % du PIB en 1982 à 39,6 % du PIB en 1993.

En outre, certaines augmentations d'impôts et de taxes ont pu contribuer plus que d'autres à accroître l'évasion fiscale. Par exemple, dans les secteurs touchés par les taxes indirectes comme les produits du tabac, le niveau de taxation élevé de ces produits a fait en sorte qu'il était devenu profitable pour certains individus de développer des réseaux parallèles en vue de fournir des biens et des services exempts de taxes.

Aussi, la visibilité de certaines taxes (par exemple, la TPS) et la TVQ apparaissant sur les factures) peut faire en sorte que l'incitatif pour certains contribuables à vouloir les éviter est plus grand que si elles étaient cachées. Par exemple, comme le souligne l'étude des chercheurs du CIRANO: «en 1985, seulement 8,6 % des acheteurs justifiaient leurs achats de biens et services non déclarés «pour éviter de payer la taxe de vente».

En 1993, cette raison est évoquée par 49,6 % des acheteurs au noir. L'entrée en vigueur de la TPS et de la TVQ en 1991 explique en toute probabilité ce changement d'attitude.»

Fiscalité et financement des services publics, gouvernement du Québec, 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARRIGAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Pour un syndicalisme qui sache dire non

La vague actuelle de partenariat avec l'État est un symptôme de faiblesse

JEAN-MARC PIOTTE
Professeur
Université du Québec à MontréalExtrait d'un article à paraître dans le numéro d'automne de la revue *Options* de la CEQ.

La lutte au déficit est devenue la priorité de l'État canadien et de l'État québécois. Si les différents gouvernements (libéral, conservateur ou péquiste) se distinguent quant aux modalités et au tempo de cette lutte, ils n'en partagent pas moins l'objectif comme larrons en foire.

La priorité du mouvement syndical a toujours été, est et — je l'espère — demeurera l'emploi (sa sécurité et son extension), de bonnes conditions de travail, un salaire et des avantages sociaux convenables. Il y a donc un conflit d'intérêts objectif entre l'État actuel, dont la priorité est la lutte au déficit, et le mouvement syndical, dont la priorité est la lutte pour l'emploi. Le mouvement syndical doit tenir compte du déficit, qui fait partie de la réalité, mais il ne doit pas prendre à son compte la priorité de l'État qui est celle du marché financier international. Il doit au contraire lutter pour que l'État tienne compte de sa propre priorité: la lutte pour l'emploi.

La politique fiscale de l'État présente vise à obtenir les ressources financières nécessaires à la réduction de la dette, tout en demeurant compétitif sur le marché international. La politique fiscale du mouvement syndical a toujours été, est et — je l'espère — demeurera l'équité (un impôt progressif et une juste répartition du fardeau fiscal entre les individus et les entreprises) et la collecte de revenus suffisants pour redistribuer la richesse collective dans une perspective de justice sociale. Il y a là aussi un conflit d'intérêts objectif entre l'État et le mouvement syndical. Le mouvement syndical doit tenir compte de la politique fiscale de l'État, mais il ne doit pas la prendre à son compte. Il doit au contraire lutter pour que l'État tienne compte de ses propres priorités au niveau fiscal.

La participation et la concertation

Le syndicalisme des années 70 en était un de combat et d'affrontement contre l'État keynésien et providen-



Une manifestation contre le gouvernement Bourassa en 1973. «Si le syndicalisme de combat des années 70 suivait une ligne simpliste et unilatérale, la stratégie actuelle, axée sur le partenariat, est l'envers aussi simpliste d'une même problématique dogmatique».

PHOTO ARCHIVES

tiel; le syndicalisme des années 90 en est un de partenariat avec l'État néolibéral. Comment rendre compte de ce paradoxe?

Pour comprendre le vaste et confus domaine du partenariat, il faut distinguer celui qui s'exerce au niveau national (l'État du Québec) de celui qui se joue aux niveaux régional et local, et il faut délimiter ces initiatives de celles qui ont été introduites au sein de l'entreprise privée. Je ne m'intéresserai ici qu'au partenariat avec l'État du Québec, partenariat dont l'analyse requiert la distinction entre participation, concertation et négociation.

La participation institutionnelle des centrales syndicales se distingue du lobbying dans la mesure où elle s'exerce au sein d'organismes formels. (...) Ces organismes, au nombre d'une soixantaine, ne sont pas en principe des lieux de négociation et visent la gestion de problèmes économiques ou/et sociaux.

La plupart de ces organismes ont été mis sur pied, durant la révolution tranquille, par le Parti libéral du Québec, en vue d'obtenir l'appui des forces vives de la société, dont les centrales syndicales, dans la lutte pour transformer l'État libéral, hérité

du duplisme, en un État keynésien et providentiel.

Cette participation, qui exige beaucoup de temps et d'énergie, est-elle encore valable aujourd'hui, à l'ère de l'État néolibéral? Le temps consacré à l'un ou l'autre de ces organismes serait-il mieux utilisé en étant alloué aux membres? Voilà des questions qui n'ont pas de réponses *a priori*, mais qui exigent, dans une perspective de saine gestion, que l'évaluation des coûts et des bénéfices de cette participation soit faite périodiquement, et que cette évaluation soit soumise aux instances des centrales pour décision.

La concertation est un mécanisme mis sur pied par le gouvernement du Parti québécois et utilisé, à certaines occasions, en vue d'obtenir l'adhésion des acteurs sociaux à des objectifs économiques ou/et sociaux. (...)

Diane Bellemare, appuyée par la suite par Lise Poulin-Simon, est l'intellectuelle à l'origine de la concertation au Québec. La concertation — entre le patronat, le gouvernement et

le syndicat aux niveaux national, régional, local et au sein même de l'entreprise — serait le moyen privilégié pour atteindre le plein-emploi, comme le révélerait le modèle suédois.

La concertation en vue du plein-emploi, préconisée par Bellemare et Poulin-Simon, est une utopie dans la mesure où elle requiert des changements considérables dont l'indépendance du Québec (ce que Bellemare finira par accepter) et un code de travail d'inspiration totalement différente de celui qui prévaut en Amérique du Nord (des négociations centralisées où le patronat uni et les syndicats unifiés sont capables d'imposer à leurs membres, dans le secteur privé comme dans le secteur public, les ententes intervenues au sommet). Cette concertation était une utopie concrète qui donnait un sens aux luttes des nationalistes sociaux-démocrates, majoritaires au sein des centrales syndicales et dominants parmi les militants du PQ. Cette utopie devient cependant une fustierie lorsqu'on la maintient, alors même que le modèle sué-

dois du plein-emploi s'est écroulé, victime malheureuse du marché mondial.

La concertation doit être évaluée, non à la lumière de cette utopie désormais abstraite, mais à la lumière de ce qu'elle apporte concrètement. Et cette évaluation doit tenir compte que, si la concertation peut camoufler l'opposition des intérêts entre les parties, elle ne peut la supprimer, pas plus qu'elle ne peut abolir le rapport de forces qui unit les parties.

Le gouvernement Bouchard convoque en mars dernier une «Conférence sur le devenir social et économique du Québec» dont les deux objectifs sont l'équilibre des finances publiques (priorité du gouvernement et du patronat) et la relance de l'emploi (priorité syndicale). Le consensus se réalise sur le premier objectif, les syndicats obtenant que la réduction du déficit soit étalée sur quatre ans au lieu des deux ans que demandait le gouvernement, également qui rend moins brutales les coupures envisagées.

Suite à ce consensus, le gouvernement dépose pour 96 et 97 des crédits qui impliquent des coupures de dépenses de 6 % (plus de deux milliards de dollars) en santé, en éduca-

La concertation est-elle encore valable à l'ère de l'État néolibéral?

tion et en assistance sociale. Il dépose ensuite un budget qui augmente le fardeau de la classe moyenne, réduit les déductions fiscales sur les cotisations syndicales et diminue les avantages fiscaux de ceux qui investissent dans les Fonds de travailleurs.

Les centrales syndicales mettent beaucoup d'espoir dans la Commission sur la fiscalité, que le gouvernement a accepté de mettre sur pied, et dans le sommet de l'automne consacré à l'emploi. Espérons, nous aussi, qu'elles ne seront pas déçues et qu'elles ne deviendront pas le dindon de la farce.

Les années 60 et 70, marquées par l'affrontement entre, d'une part, le mouvement syndical et, d'autre part, le patronat et l'État-providence, ont entraîné une croissance du niveau de vie et une amélioration des conditions de travail pour les syndiqués et l'ensemble de la population. Depuis 1982, depuis l'imposition des décrets à l'ensemble des syndiqués du secteur public par le gouvernement péquiste (le précédent sommet ayant échoué à obtenir l'aval des centrales), les syndicats, de plus en plus paisibles, ont cherché à sauver les meubles alors que l'État adopte des politiques de plus en plus néolibérales. De la comparaison de ces deux périodes, nous pouvons tirer certaines conclusions.

Premièrement, la vague actuelle de partenariat n'est pas un signe de la force du syndicalisme, mais un symptôme de son état de faiblesse, d'un rapport de forces qui lui est très défavorable.

Deuxièmement, si le syndicalisme de combat des années 70 suivait une ligne simpliste et unilatérale, la stratégie actuelle, axée sur le partenariat, est l'envers aussi simpliste d'une même problématique dogmatique.

Enfin, comme l'écrit si justement Monique Gagnon dans son livre *Le syndicalisme: état des lieux et des enjeux*, le syndicalisme ne doit pas renier sa propre histoire: «Plusieurs semblent vouloir actuellement cantonner le syndicalisme à un rôle régulateur, renvoyant à une sorte d'obsolescence politique son rôle de contestation et de contre-pouvoir. C'est là l'inviter à une rupture avec son histoire, suggérer un appauvrissement pour lui-même mais aussi pour la société toute entière. Dans un Québec où la recherche obsessionnelle du consensus tarit cycliquement à sa source la possibilité de débats démocratiques, il faut nous souhaiter un syndicalisme qui sache dire non à l'occasion. Il faut savoir tourner des pages sans tourner le dos à un passé dont il n'y a pas à rougir.»

Le citoyen doit reprendre son autonomie face aux institutions juridiques

PIERRE NOREAU
JEAN-MARIE TÊTREAU

Les auteurs ont respectivement exercé le droit à titre d'avocat et de notaire.

Ils fondaient, en 1995, le Centre de service et de recherche en droit dans une perspective visant à réformer la pratique du droit.

Au cours des derniers mois la critique est tombée drue sur le monde du droit et sur celui de la justice. Mais la remise en question de l'intégrité des juges, la suspicion qui pèse sur la probité des notaires et la réputation des procureurs de tous poils nous apprend peut-être quelque chose d'essentiel sur nous-mêmes que nous ne verrions pas autrement: c'est la place que le droit a pris, aujourd'hui, dans la régulation de nos rapports quotidiens. Les conclusions suivent immédiatement: le droit est peut-être devenu le seul substitut aux normes morales qui ont longtemps régi nos rapports entre nous. La fragilité des institutions traditionnelles consacrées à la socialisation, la famille, l'école ou l'Église, nous forcerait ainsi à nous rabattre sur les seuls garde-fous qui restent: le droit d'un côté et la justice procédurale de l'autre. L'importance croissante des normes établies par l'État et par les tribunaux tiendrait ainsi à l'affaiblissement des anciens modes de contrôle social. La dimension acquise par les collectivités humaines, la multiplication de nos interactions quotidiennes avec un nombre croissant de concitoyens ont nécessité la constitution d'un espace neutre, dépersonnalisé, où nos rapports peuvent s'objectiver et où les différends qui naissent de nos interactions peuvent connaître un traitement neutre, administré par des agents indifférents à nos transactions et à nos conflits: notaires, magistrats, avocats et procureurs.

Mais l'opprobre dont les institutions juridiques et les professionnels du droit font l'objet tient justement aux attentes démesurées qu'on entretient vis-à-vis de la loi et de la justice. Si leur fonction sociale, et partant leurs limites, étaient mieux perçues, le citoyen serait plus à même de saisir ce qu'on peut réellement attendre de ces institutions sociales. En contrepartie, il saisirait mieux la marge d'autonomie dont il bénéficie, en fait, dans la gestion de ses rapports et de ses conflits. On doit sans doute reconnaître plus concrètement que nous faisons moins confiance que nous le devrions aux ressorts de nos propres initiatives dans la gestion de nos échanges et de nos différends. D'où cette tendance spontanée à recourir au jugement d'un tiers et au travail de spécialistes dont les pratiques et les concepts nous rassurent en même temps qu'ils nous mystifient. Dans toute cette histoire, l'intérêt des corporations professionnelles est si manifeste, qu'il

est difficile de ne pas s'interroger sur leur participation effective au renforcement de ce sentiment d'incompétence qui, dans d'autres dimensions de la vie, ne répond à aucune tendance spontanée.

Nous sommes tous un peu législateurs

Notre insatisfaction vis-à-vis du droit et des tribunaux tient également de ce que les catégories juridiques ne parviennent jamais à saisir réellement la réalité complexe de nos rapports sociaux. Ainsi, en matière de voisinage, il n'existe aucune législation relativement aux couleurs de clôture, mais des dispositions concernant le bornage et les abus de droit. Les procédures de divorce n'offrent aux parties en cause aucune façon de tenir compte des attentes effectives des parties, qui dépassent souvent largement les problèmes d'argent et de garde d'enfant. Dans beaucoup de cas, le débat contradictoire impose des rôles antagonistes à des individus tout disposés à négocier un accord dont chacun saurait se satisfaire; mais la rupture des communications — qui transite dorénavant par les procureurs — rend impossible cette transaction. On se surprend ainsi de l'insatisfaction des deux parties à la suite d'un procès où une des deux a pourtant gagné sa cause. Le jugement rendu, on serre quelque part ce papier illisible.

Nos conflits pourraient plus souvent se régler selon un «droit spontané»

La question est de savoir si les conflits qui naissent de nos interactions doivent nécessairement trouver un règlement sur la base d'une norme extérieure aux parties. L'observation quotidienne nous révèle pourtant que l'essentiel de nos rapports transite par des normes informelles que nous établissons entre nous. Nous sommes tous un peu législateur. Ce «droit spontané», ces normes que nous établissons nous-mêmes, ne viennent pas toujours en contradiction avec le droit défini par l'État, mais il a le privilège de respecter le sens commun. Pourquoi ne pas régler sur la même base, les conflits qui naissent de ces échanges quotidiens? La chose apparaît plus possible encore lorsque ces conflits naissent entre deux personnes qui entretiennent des rapports continus, rapports qui ont vocation à se poursuivre à la suite du conflit. Une étude réalisée à la demande du Centre de droit préventif du Québec, au printemps de 1993, révélait ainsi que 68 % des litiges civils impliquaient des citoyens qui se connaissent antérieurement. Mais dans 70 % des cas, la judiciarisation de leurs différends avait mis fin à leur relation. Ces rapports auraient sans doute pu connaître une autre destinée. Il existe cependant peu d'instances qui permettent actuellement à des parties en conflit de gérer leurs différends par la négociation.

Déjà, la rédaction de lois et de contrats moins axés sur l'imposition de rôles antagonistes favoriserait une compréhension différente du droit. Quant aux pratiques qui rendent possible la gestion de leurs différends par les parties elles-mêmes, elles existent déjà et sont connues. Dans le cadre courant de nos rapports personnels, c'est la liberté contractuelle; mais au moment où naissent les conflits, ce sont la conciliation et la médiation et, sous certaines conditions, l'arbitrage, qui ne sont somme toute que des formes particulières de la négociation. On y recourra d'autant plus facilement que les parties reconnaîtront qu'elles partagent autre chose que ce conflit qui, tout à coup, semble les opposer d'une manière drastique.

Prendre en compte l'autonomie des parties

Ce qu'il y a de tout à fait innovateur dans l'application de la liberté contractuelle et dans le recours à des modes non judiciaires de règlement des conflits comme la médiation la négociation ou la conciliation, c'est la prise en compte de l'autonomie des parties et leur capacité de participer pleinement à la gestion de leurs rapports et de leurs différends. Mais la chose ne peut être envisagée que si on restitue au citoyen son autonomie. Bien sûr les questions d'ordre juridique seront toujours le domaine réservé des institutions juridiques et des professionnels du droit. Cela dit, elles ne devront plus servir de prétexte à écarter les parties de toute initiative dans la gestion de leurs rapports et de leurs conflits au point de les confiner à la paralysie. Or, c'est ce qui arrive ordinairement au moment qu'elles confient leur dossier à un professionnel du droit. Il est sans doute temps que le ministère de la Justice s'intéresse de façon systématique à ces pratiques. Le projet-pilote mis au point à la Cour supérieure et celui, mort dans l'œuf, qu'on tentait d'implanter à la Cour des petites créances tendent à révéler l'intérêt qu'on porte à ces façons différentes de faire le droit. Les professionnels trouveraient là une source de renouvellement de leur pratique professionnelle. Les expériences réalisées dans le domaine de la médiation familiale, dans celui des relations de travail ou des rapports entre assureurs dans le cadre de la Loi sur l'assurance automobile révèlent l'efficacité de ces modes de résolution qui s'écartent du système adversaire.

Il nous reste à réfléchir aux moyens de faire valoir ces principes dans d'autres dimensions des rapports sociaux, dans les relations de l'État avec le citoyen et, à certaines conditions, dans le traitement des conflits et des difficultés qui naissent au cœur de la vie de quartier. On parviendra ainsi, avec un peu de volonté politique, à renouveler des institutions crispées dans leur procédure, et dont la légitimité doit être mieux définie et rétablie.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Mungser, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Colquhoun (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachez, Marie-Claude Petit (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLI-CITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avil, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vion, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanche-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleurs), Dany Despatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président). LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SYNDICATS *Nous allons «secouer tout le Québec»*

SUITE DE LA PAGE 1

d'une deuxième Révolution tranquille consistant à «renouveler le contrat de solidarité sociale», à «remettre le monde à l'ouvrage» tout en corrigeant une «fiscalité inéquitable». Là-dessus, avoue M. Larose, nous sommes bien «à contre-courant» de l'idéologie néolibérale.

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, se faisait pour sa part plus alarmiste en laissant entendre que ce sera le sommet des changements, sinon il faudra en arriver à la «rupture, l'affrontement».

Les deux leaders syndicaux estiment qu'il faut tout faire pour que ce sommet soit une réussite, mais que pour ce faire il faudrait remettre à l'honneur le deuxième des consensus atteints en mars et garantir un «financement adéquat des services publics». Le premier consensus atteint en mars portait sur l'assainissement des finances publiques et sur un déficit zéro en l'an 2000.

Finis les faux-fuyants et le *downsizing*, clame à son tour Clément Godbout, président de la FTQ, qui se déchaîne contre la valorisation que certains font des grands patrons, en fonction du nombre de mises à pied décréées parce que la «compétitivité» l'exigerait. M. Godbout annonce pour bientôt la publication par sa centrale d'une étude sur l'emploi et la fiscalité pour mieux clouer le bec à certains milieux qui, surtout depuis deux semaines, ont tendance à plaider le désengagement, à signaler le fardeau moindre supporté par les patrons ontariens.

Ce à quoi Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, ajoute que l'«épargne» de 1,9 milliard de dollars que réaliserait théoriquement le patronat québécois, si les taxes sur la masse salariale diminuaient, serait une économie, un truc pour se désengager de responsabilités dans l'effort collectif visant la création d'emplois et l'apport de revenus dont a un urgent besoin le gouvernement québécois. Les porte-parole des trois centrales pré-

sent qu'ils sont ouverts à des discussions sur des réaménagements à l'intérieur de l'enveloppe actuelle des obligations patronales, mais mettent en garde contre un recul prévisible si l'on prive l'Etat de revenus, de moyens de maintenir les services à la population.

Le document mis au point par les trois centrales syndicales tend à la constitution d'une «alliance pour l'emploi», qui aurait quatre répercussions principales: les participants au sommet doivent en arriver à un engagement réel en faveur de l'emploi; on devra définir des «objectifs engageants» quant à la diminution du chômage et à la création d'emplois — sur ce point, les centrales ne veulent rien chiffrer pour l'instant; le seul indice donné par Henri Massé (FTQ) est que ce serait un pas significatif si, en six ans, on faisait passer le chômage de 12 % à 6 %. Les deux autres volets envisagés par les syndicats ont trait à la définition d'éléments de politique et de mesures législatives favorables à l'emploi et à un dispositif assu-

rant le suivi quant aux modalités d'application des engagements et conclusions du sommet socio-économique.

Une fois dévoilé le cadre stratégique où s'insèrent les centrales syndicales et leurs alliés du mouvement populaire, les leaders se disent conscients qu'il leur faut tout d'abord convaincre leurs adhérents d'entrer en campagne. Pas question pour eux d'accepter que le sommet se charge de discuter de l'équité salariale: «on nous a demandé de débattre de ce dossier en dehors du sommet... c'est une injustice que l'on a trop longtemps tardé à attaquer et la ministre Harel a dit son intention de faire adopter une loi à ce sujet», glisse Gérald Larose qui, comme ses collègues des autres centrales, se sent le devoir de «secouer tout le Québec», de dire son refus qu'un «toiletage» du secteur public débouche sur une démolition en règle d'un Québec qui, au contraire, a besoin d'une vraie relance, thème qui servira de point de départ, le 28 septembre à Montréal, à un forum de solidarité sociale.

CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

La controverse s'est accrue cet été avec le témoignage du général devant la commission d'enquête. Au cours de ses neuf jours à la barre, le général Boyle a reconnu que la défense avait enfreint l'esprit de la Loi d'accès à l'information, mais a blâmé ses subordonnés pour le scandale.

Le ministre Collenette s'est attiré les foudres de l'opposition, durant cette même période, en prenant position en faveur du général alors que ce dernier témoignait toujours devant la commission.

Depuis, la commission a repris son investigation de la mission conduite en 1993 et au cours de laquelle des civils somaliens ont été tués, dont un sous l'effet de la torture, par des soldats canadiens.

Les incidents des derniers mois n'ont pas ébranlé le premier ministre qui a longuement fait l'éloge de M. Collenette. Visiblement ragaillard par ce témoignage public, le ministre a invité l'opposition à attendre la fin de la commission d'enquête avant de tirer ses conclusions.

Que dire alors des critiques adressées au général Boyle par d'anciens officiers choqués par le témoignage du chef d'état-major, ont demandé les députés réformistes et bloquistes. Plusieurs militaires ont exprimé leur inquiétude cet été, en particulier le major général Clive Addy, qui a dit prendre sa retraite trois ans plus tôt que prévu uniquement pour retrouver sa liberté de parole.

Ce dernier a, entre autres, condamné le général Boyle pour avoir imposé à ses subordonnés des règles d'impunité qu'il n'était pas prêt à observer.

Commentant cette controverse pour la première fois, hier, M. Chrétien a attribué ces critiques à la frustration engendrée par les compressions imposées aux Forces armées depuis quelques années, tant au chapitre du budget que du personnel. «Quand quelqu'un quitte un poste comme celui-là, c'est normal parfois qu'il se plaigne», a laissé tomber le premier ministre.

M. Collenette est allé plus loin, en disant qu'en démissionnant, ces officiers avaient posé le geste approprié.

«S'il y a quelques membres des Forces armées qui sont inconfortables avec la direction que nous donnons à la Défense, alors ils font la chose honorable en quittant», a-t-il répété à quelques reprises.

Les insinuations du ministre à l'endroit des critiques de M. Boyle ont choqué le réformiste Jim Hart qui y a vu une insulte à l'endroit de militaires de carrière aux feuilles de route sans tache. A son avis, le sort de MM. Collenette et Boyle reste lié, et ils devront partir ensemble. Son chef et lui ont promis de maintenir la pression tant qu'ils n'auraient pas gain de cause.

Le chef bloquiste Michel Gauthier croit que le gouvernement risque de s'enliser en refusant d'exiger la démission des deux hommes. Il est convaincu que le premier ministre ne pourra maintenir sa position très longtemps et qu'il devra agir rapidement. «La comédie a suffisamment duré», a-t-il lancé.

Le chef conservateur Jean Charest a accusé «le premier ministre Chrétien [d'avoir] choisi de donner davantage d'importance à son amitié entre lui et M. Collenette qu'aux intérêts de la Défense».

Cette affaire a dominé la période des questions. Le Bloc a tenté, sans trop de succès, de lancer un débat sur l'emploi en accusant le fédéral d'être responsable des difficultés du Québec en ne lui donnant pas sa juste part des fonds destinés aux laboratoires fédéraux et aux achats gouvernementaux.

A sa sortie, M. Gauthier a indiqué que son parti garderait le cap et offrirait des solutions pour relancer l'économie et l'emploi. Il a évoqué hier une réduction des cotisations à l'assurance-chômage et des taxes sur la masse salariale.

Le retour de Camilia



PHOTO AP

NUNO FILIPE, âgée de 12 ans, tient précieusement son chat Camilia, un félin déterminé qui a parcouru 200 kilomètres pour regagner son foyer, au centre du Portugal. La famille Filipe avait perdu trace du minet lors des vacances passées dans le nord du pays à la fin du mois de juillet. Le chat Camilia est revenu de ce congé estival la semaine dernière seulement avec le dessous des pattes tout noir et les griffes plutôt usées.

Helms-Burton: Ottawa réplique

Ottawa (PC) — Le gouvernement canadien est passé à l'action, hier, pour contrer les effets de la loi extraterritoriale américaine Helms-Burton, tout en se réservant le droit d'adopter d'autres mesures de représailles contre les Etats-Unis.

Le gouvernement espère que les amendements proposés seront adoptés d'ici la fin du mois. Mais les mesures pourraient de toute façon s'avérer non nécessaires, puisque les Etats-Unis et leurs partenaires commerciaux sont présentement impliqués dans une joute diplomatique qui pourrait bien durer jusqu'à l'élection présidentielle de novembre.

Les ministres des Affaires étran-

gères, Lloyd Axworthy, et du Commerce international, Art Eggleton, n'ont toutefois pas exclu d'aller encore plus loin dans les mesures adoptées en contestant la loi Helms-Burton en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le gouvernement espère que les amendements proposés seront adoptés d'ici la fin du mois. Mais les mesures pourraient de toute façon s'avérer non nécessaires, puisque les Etats-Unis et leurs partenaires commerciaux sont présentement impliqués dans une joute diplomatique qui pourrait bien durer jusqu'à l'élection présidentielle de novembre.

SUISSE

Trois ans de travaux pour le comité

SUITE DE LA PAGE 1

observé M. Cotti. Selon le rapport du Foreign Office, les dépôts d'or nazi en Suisse se montaient à 200 millions de dollars de l'époque selon les estimations alliées, mais un «Mr. Hirs» qui représentait la Banque nationale suisse avait, selon ce document, «laissé échapper [...] le chiffre de 500 millions de dollars».

La presse britannique, à partir de ce chiffre, a calculé qu'en valeur actuelle du dollar et de l'or, les banques suisses pourraient, malgré des restitutions opérées en 1946 et 1952, détenir encore de 80 à 90 % du total évalué à plus de 6 milliards de dollars actuels.

Cet or pouvait provenir soit des réserves de la Reichsbank, soit des stocks provenant de pays occupés (Belgique notamment), soit du pillage de bijoux et de dents en or de Juifs détenus dans les camps de la mort nazis et fondus en lingots.

La Suisse a restitué aux alliés 250 millions de francs suisses (200 millions de dollars) en 1946 et 125 millions (100 millions de dollars) en 1952.

Les médias suisses se sont largement faits l'écho des «unes» de la presse britannique montrant, par exemple, des montagnes d'or sur fond de croix gammées.

On murmurait déjà, depuis plusieurs jours en Suisse, qu'une raison de cette campagne était la concurrence féroce des banques américaines et britanniques contre les banques suisses dans un monde financier qui n'a plus de frontières.

Cet argument figure noir sur blanc dans l'«avis» du gouvernement fédéral approuvant l'examen du projet de loi qui lèvera le secret bancaire.

Cet exposé des attendus du gouvernement suisse à l'appui de sa décision dit en effet que les organisations juives ont raison de demander la lumière, «même si cette problématique a été utilisée aux Etats-Unis à des fins de politique intérieure à l'encontre des banques

suisses et de la place financière suisse».

Après le feu vert donné hier par le gouvernement suisse, le projet de loi élaboré par la commission des affaires juridiques de l'Assemblée fédérale sera examiné fin septembre par la chambre basse et, d'ici fin décembre, par la chambre haute. La loi devrait entrer en vigueur trois mois plus tard, soit vers avril 1997.

Elle prévoit que les banques et établissements financiers suisses, y compris la Banque nationale, auront «l'obligation de laisser consulter les documents», et que cette obligation «prime sur le secret légal ou contractuel».

Un comité d'experts nommés par le gouvernement fédéral pourra faire des recherches sur les fonds ayant appartenu soit à «des personnes qui ont été victimes du régime national-socialiste», soit à «des membres du Parti national-socialiste, au IIIe Reich, à ses institutions ou à ses représentants».

On estime que les travaux de ce comité prendront environ trois ans.

Les experts eux-mêmes seront tenus au secret, mais le gouvernement fédéral suisse publiera «intégralement les résultats» de leurs recherches.

Le président de la Banque nationale suisse, Hans Meyer, qui intervenait hier à Berne aux côtés de M. Cotti, a pour sa part estimé que les achats d'or à l'Allemagne nazie «n'étaient pas vraiment à l'honneur de la Suisse».

«Les responsables d'alors n'ont pas pris suffisamment en compte les conséquences politiques» de leurs transactions avec la Reichsbank, a dit M. Meyer, se disant «très heureux que maintenant on étudie de façon approfondie la question».

Il n'est plus possible aujourd'hui d'identifier l'or nazi, les lingots ayant été vendus contre des devises, a-t-il souligné.

Le secret bancaire avait été institué en Suisse en 1934 paradoxalement pour protéger les Juifs allemands exposés à la peine de mort quand ils mettaient leurs biens à l'abri en Suisse.

Le secret bancaire a été créé pour les victimes du nazisme

Berne (AFP) — Introduit dans les années 30 par les établissements helvétiques pour protéger les avoirs «de personnes poursuivies pour leurs idées et leurs origines», le fameux secret bancaire suisse est paradoxalement à l'origine du «soupçon» qui pèse aujourd'hui sur les banquiers de Genève, Zurich, Bâle ou Lugano à propos d'avoirs juifs non restitués à leurs ayants droits.

Ce secret devrait être levé pour permettre à une commission d'enquête sur le sort de l'or nazi entposé en Suisse et d'identifier des avoirs juifs qui y seraient toujours en desheréance. La décision prise en 1934 d'instaurer une loi sanctionnant pénalement la violation du secret banca-

re de six mois d'emprisonnement et (ou) de 50 000 francs d'amende «était un acte politique par lequel le Parlement voulait démontrer son indépendance et sa neutralité», affirme Me Maurice Aubert, un ancien banquier auteur d'un ouvrage de référence sur le secret bancaire suisse.

Il s'agissait alors de s'opposer au régime nazi qui cherchait à s'emparer des biens, notamment, des Israélites qui avaient confié leurs avoirs à des banques suisses. Il n'existe pas de comptes anonymes en Suisse, car les fameux comptes sous numéro ne sont qu'une précaution pour que l'identité du titulaire ne soit connue que de quelques cadres bancaires.

GREENPEACE

Un nouveau style «sérieux»

SUITE DE LA PAGE 1

met la force d'une multinationale au service de croisés, sinon de nouveaux inquisiteurs. Les dossiers publiés aux Etats-Unis par Forbes, le *Financial Times*, ou en Europe par *Dier Spiegel* ou *The Gardians* sur les finances et le dirigisme «subversif» témoignent mieux que tout de la portée des actions de Greenpeace.

Le groupe compte aujourd'hui trois millions de membres, répartis dans 158 pays. Ses 60 bureaux à travers le monde dépendent annuellement aux alentours de 150 millions US. Dirigé par une Assemblée générale mondiale, l'organisme compte sur 18 % des fonds recueillis dans les campagnes «nationales». Une partie de cet argent est redistribuée pour financer les actions qui cadrent avec les priorités internationales. Mais les bureaux nationaux ont aussi leurs priorités, qu'ils financent avec leur argent, ce qui leur confère une très vaste latitude.

Ce qui démarque fondamentalement Greenpeace des autres groupes environnementaux — et qui lui vaut une étiquette de «radical» et des attaques soutenues —, c'est son indépendance financière face aux gouvernements. Greenpeace ne demande aucune subvention et ignore les programmes d'aide financière.

Mais au-delà des coups fumants, comme cette expédition non autorisée pour confondre la Russie qui déversait des déchets nucléaires en mer ou les classiques banderoles en haut des cheminées, des changements profonds

surviennent dans cette organisation qui prend deux virages d'autant moins médiatisés qu'ils misent sur la rigueur technique et la mise au point de solutions aussi tangibles qu'innovatrices.

Quelques exemples. Depuis deux ans, Greenpeace international a publié des dossiers sur l'effet de serre, qui se comparent aux meilleures publications gouvernementales. La section québécoise a récemment produit un mémoire de plus de 400 pages, incluant plusieurs annexes hautement techniques, devant la commission du Bureau d'audiences publiques sur la gestion des déchets. Greenpeace-Québec a financé par ailleurs une étude sur le droit maritime international et canadien pour éclaircir la responsabilité de la pétrolière Irving et celle des gouvernements.

Le directeur de Greenpeace-Québec, François Tanguay, ne se menotte pas aux pompes à essence pour parler d'énergie. Il s'est plutôt retrouvé à la Table de consultation sur l'énergie, créée par Québec. Il est l'un des cinq membres de l'Assemblée environnementale permanente du Québec, présidée par le ministre David Cliche. C'est un conférencier recherché jusque sur les tribunes de l'ACFAS.

François Tanguay reconnaît que son organisation a fait des gaffes mémorables, comme la campagne contre les bébés phoques, qu'on lui remet encore sur le nez même si son groupe n'est plus contre la chasse artisanale depuis des années et qu'il préconise une utilisation ra-

tionnelle — durable — de ce cheptel.

L'appui donné aux Cris durant la bataille contre Grande-Baleine et en particulier la fameuse annonce dans le *New York Times* ont aussi constitué un dérapage célèbre, d'autant plus douloureux que le groupe québécois a payé pour la gaffe de militants américains... qui avaient oublié de consulter leurs alliés québécois. Greenpeace-Québec appuyait récemment Greenpeace-Canada pour obtenir une loi canadienne sur les espèces menacées, qui aurait dédoublé la loi du Québec...

Mais ces dérapages excitent souvent plus les médias que les gouvernements.

«On est maintenant consultés sur tout par les gouvernements — politiques, projets de loi et règlements, programmes — parce qu'on est devenu incontournable», raconte François Tanguay.

A son avis, c'est le résultat de l'indépendance financière de son groupe — «Ils ne peuvent nous acheter.» — et de la force des dossiers montés par les professionnels de l'organisation pour critiquer ou influencer le cours des événements.

Pour parler d'incinération ou mener sa nouvelle campagne contre les plastiques PVC, source constante de dioxines dans le milieu urbain, François Tanguay compte maintenant sur un «Ph. D.» en chimie à plein temps. Et il donnera des contrats à d'autres, au besoin.

Ce nouveau style «sérieux» se double d'un autre pari important lancé, celui-là, au niveau international par Thi-

lo Bode, un ex-industriel allemand, devenu directeur gé-

néral.

«Bode répète que ce n'est pas l'environnement qu'il faut protéger, mais l'économie qu'il faut changer», raconte Tanguay.

Greenpeace a ainsi investi plus d'un million dans la mise au point d'une voiture très peu énergivore, dont elle offre le concept aux manufacturiers gratuitement.

Greenpeace a aussi financé la mise au point d'un réfrigérateur sans CFC, qui «bouffe» 40 % moins d'énergie avec son compresseur à l'isobutane. L'objectif: casser les reins d'une industrie jugée trop conservatrice en donnant des idées nouvelles aux jeunes loups pour qu'ils dépassent eux-mêmes la vieille meute. Tout en surfant sur les lois de l'économie. Avec un nouvel investissement de 100 000 \$, ajoute Tanguay, Greenpeace a réussi à réduire de 70 % la consommation d'énergie de ce frigo nouvelle vague avec une isolation à vide et un compresseur encore plus performant.

Au lieu de faire des mémoires sur les changements climatiques, François Tanguay négocie maintenant avec d'importantes firmes d'ici pour lancer ce produit sur le marché québécois sous peu. Il parle avec délice, non pas d'arraisonner un «super-tanker» en mer, mais du projet de construire une usine d'une capacité de 300 000 unités par an en Chine, ce qui serait mieux pour la planète, dit-il, que de laisser les Chinois s'équiper avec nos vieilles technologies énergivores et polluantes.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559